

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des sciences humaines et sociales

Département des sciences sociales

Thème

**La création des micro-entreprises
dans la wilaya de Bejaia**

Dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master en sociologie du travail et
des ressources humaines.

Préparés par :

AMAUCHE Mohamed Fayçal

GUENFIS Nawel

Encadré par :

M. MELLOUD Sidali

Année universitaire

2013/2014

Remerciements

Nous tenons d'abord à remercier le bon Dieu le tout puissant qui nous a procuré le courage et la volonté pour réaliser ce modeste travail.

Nos profond remerciement s'adresse particulièrement à notre encadreur monsieur MELLOUD Sidali pour ses précieux conseils, ses orientations et pour sa disponibilité pendant toute la période de la réalisation de ce présent mémoire.

Nous tenons également à remercier tout les entrepreneurs qui ont accepté de nous recevoir.

Enfin on tient à remercier tout les gent qui nous ont aidé de pré ou de loin.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents que dieu les préserve.

A mes très chères sœurs Linda, Hassiba, Soraya, Farida et Nadjette.

A mes chères nièces Sarah, Hanane et Farah.

Ainsi qu'à mon binôme et toute sa famille.

AMAUCHE Mohamed Fayçal

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents que dieu les préserve.

A mes très chers frères Saïd et Salem.

A mes chères sœurs Farida, Rebiha et Ghania.

Ainsi qu'a mon binôme et toute sa famille.

GUENFIS Nawel

La liste des abréviations

Abréviation	Signification
ADS	Agence pour le Développement Social.
ANAPEC	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences.
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement.
ANETI	Agence National pour l'Emploi et le Travail Indépendant.
ANGM	Agence Nationale pour la Gestion du microcrédit.
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi.
ANSJ	Agence Nationale pour le Soutien à l'emploi des Jeunes.
API	Agence de Promotion de l'Investissement.
APSI	Agence Nationale de Promotion de Soutien de l'Investissement.
BIT	Bureau International du Travail.
BTP	Bâtiment et Travaux Publics.
BTPH	Bâtiment et Travaux Publics et Hydraulique.
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité.
CATI	Centres d'Aide au Travail Indépendant.
CNAC	Caisse National d'Assurance Chômage.
CNES	Conseil National Economique et Social.
CRE	Centre de Recherche d'Emploi.
CTA	Contrôle de Travail Aidé.
FMI	Fond Monétaire International.
FNSEJ	Fond National de Soutien à l'Emploi de Jeunes.
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique.
ONS	Office National des Statistique.
OSCIP	Office National Chargé de l'Orientation du Suivi et de la Coordination des Investissement économique Privés Nationaux.
PNDA	Programme National de Développement Agricole.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
SARL	Société à Responsabilité Limités.
SGT	Le Statut Général des Travailleurs.
SNC	Société au Nom Collectif.
TPE	Très Petite Entreprise.
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat.

La liste des tableaux

Numéro de tableau	Titre	Page
01	Les Institution actives sur le marché de l'emploi au Maghreb.	23
02	Les Offres d'emplois et augmentation de la population active au Maghreb.	25
03	Evolution du taux de chômage en Algérie entre 1966-1985.	37
04	Evolution du taux de chômage en Algérie entre 1986-2000.	38
05	Evolution du taux de chômage en Algérie entre 2001-2013.	39
06	Evolution de la population active de 2004-2013.	45
07	Evolution de la population occupée de 2004-2013.	46
08	La répartition sectorielle des micro-entreprises créées dans la commune de Bejaia durant les années 2010, 2011, 2012, 2013.	52
09	La répartition sectorielle des micro-entreprises et des emplois créés pendant la période 2011, 2012, 2013.	53
10	La répartition des dossiers déposés de 2011 au 2013.	54
11	Investissement inférieur ou égal à 2000 000 DA.	58
12	Investissement inférieur ou égal à 5000 000 DA.	58
13	Les entreprises publiques dans les années 1970.	63
14	Les entreprises privées par secteur d'activité en 1999.	68
15	La taille des entreprises privées en 1999.	69
16	La création d'entreprise dans le monde.	70

Sommaire :

Introduction

Partie théorique de la recherche

Chapitre I : Cadre méthodologique de la recherche

1-	Les raisons du choix du thème.....	06
2-	Les objectifs du choix du thème	06
3-	La problématique.....	08
4-	Les hypothèses.....	10
5-	La définition des concepts clés.....	11
6-	La méthode et la technique de la recherche.....	16
7-	Les études antérieures.....	19
8-	Les difficultés rencontrées sur le terrain.....	30

Chapitre II : le chômage et la situation de l'emploi en Algérie

Section 1 : Le chômage en Algérie

1-	Les causes du chômage en Algérie.....	32
2-	Les effets du chômage en Algérie.....	34
3-	Les caractéristiques du chômage en Algérie	35
4-	L'évolution du taux de chômage en Algérie de 1966 à 2013.....	37

Section 2 : La situation d'emploi en Algérie

1-	La situation actuelle du marché de l'emploi en Algérie.....	40
2-	La structure de l'offre de l'emploi en Algérie.....	42
3-	La structure de la demande de l'emploi en Algérie.....	43
4-	L'évolution de l'emploi en Algérie.....	45

Chapitre III : Les structures d'aides à l'emploi et à la création d'entreprises en Algérie.

Section 1 : Les structures d'aides à l'emploi

- 1- Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).....49
- 2- Le dispositif de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).....54
- 3- L'agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM).....58
- 4- Le dispositif de développement et de promotion des investissements (APSI/ANDI).....59

Section 2 : La création d'entreprises en Algérie

- 1- Les décennies 60 et 70 : l'entreprise publique dominante ou l'état entrepreneur.....61
- 2- Les décennies 80 et 90 : l'essor de l'entreprise privée.....64

Chapitre IV : généralités sur la micro- entreprise et ses modes de financement

Section 1 : généralités sur la micro-entreprise

- 1- Les objectifs de la micro-entreprise.....72
- 2- Les formes juridiques de la micro-entreprise.....73
- 3- Les caractéristiques de la micro-entreprise.....76
- 4- Les typologies des modes de fonctionnement des micro-entreprises.....77

Section 2 : Les modes de financement des micro-entreprises

- 1- Les besoins de financement.....78
- 2- Les offres de financement.....79
- 3- Le financement bancaire82

Partie pratique de la recherche

Chapitre V : Analyse et interprétation des résultats de la recherche.

- 1- Les caractéristiques individuelles de la population d'étude.....86

2- La discussion des hypothèses.....	89
2-1-Formation, savoir faire et création d'entreprise.....	89
2-2-La famille au secours de l'investissement.....	92
2-3-L'expérience professionnelle le « butin de guerre ».....	96
3- Résultat final de l'enquête.....	104
Conclusion.....	107
La liste bibliographique.....	109

Annexe

Introduction :

De nos jours la micro-entreprise s'impose comme un phénomène économique qui contribue à modeler profondément les structures économiques et sociales. A l'origine de l'expansion des petites entreprises, on peut citer leur forte réactivité et leur capacité d'innovation face au modèle de consommation de masse qui ouvre le champ à une demande en perpétuel changement, entraînant dans son sillage une adaptation rapide de l'offre. Devenues un réservoir de création de richesse et d'emploi, elles constituent aussi bien pour les spécialistes et académiciens que pour les gouvernements, un levier incontournable dans les stratégies économiques et les politiques de développement¹.

En Algérie, posséder sa propre micro-entreprise, est devenu à la portée de beaucoup d'individus grâce à la mise en place des dispositifs de « ANSEJ » et de la « CNAC ». Ces dernières offrent beaucoup d'avantages qui permettent aux jeunes âgés de 19 à 40 ans d'investir et de se mettre à l'abri des effets négatifs du chômage.

Le large éventail des aides financières et des avantages fiscaux ainsi que l'accompagnement et l'assistance apportée en amont de la création du projet pendant et après sa réalisation, font la spécificité de ces dispositifs. Leur développement est rendu possible grâce à la forte et permanente implication des pouvoirs publics qui se reflète aussi bien dans l'esprit du texte qui le régit que dans ses dispositions qui sont illustratives de la confiance placée dans la jeunesse algérienne au fil des générations².

Aussi, le pari sur la jeunesse est un gage pour construire l'avenir. De par leur dynamisme et leur capacité d'innovation et de développement, les micros entreprises canalisent, de plus en plus, les attentes de notre pays en matière de croissance et d'emploi³.

En effet, tous les secteurs d'activité sont investis par les promoteurs et sur l'ensemble du territoire national. Des projets de grande valeur voient le jour dans les domaines de la production et des nouvelles technologies.

Plusieurs milliers de micro-entreprises ont franchi le pas vers la PME, employant, parfois plus de 400 salariés.

¹ ZEDDANI Mehdi, « Soutien à l'investissement productif, création d'emploi », Bulletin du Salon National de l'Emploi, Revue SALEM N°1, du 15 au 21 Avril, Alger, 2013, p06.

² Ibid. p 06.

³ Ibid. p 06.

Ces avancées sont rendues possibles grâce à la motivation et à la volonté, de plus en plus forte des porteurs de projets. Elles sont également soutenues par les deux institutions dans leurs missions d'accompagnement, d'assistance et de suivi des jeunes promoteurs. Elles sont aussi accompagnées par l'État à travers des mesures visant à créer un environnement favorable à la création et au développement des petites entités économiques.

Les mesures prises par l'État pour accompagner le développement des dispositifs de l'ANSEJ et de la CNAC, répondent aux contraintes rencontrées par les jeunes promoteurs dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement. Elles s'inscrivent dans le temps pour adapter les mécanismes de création de micro- entreprises à l'évolution du contexte socio- économique du pays et aux besoins ressentis par les jeunes promoteurs.

C'est ainsi que les décisions du gouvernement de juillet 2008, relatives à la redynamisation des dispositifs de création d'activités, ont permis d'améliorer les conditions de création des micros entreprises à travers notamment :

- L'introduction de facilités d'accès au crédit bancaire.
- L'amélioration des prestations de l'ANSEJ et la CNAC par un accompagnement plus personnalisé des porteurs de projets.
- Le renforcement du travail de proximité par l'extension du réseau de l'ANSEJ et de la CNAC, grâce à l'ouverture d'annexes au niveau de plusieurs localités.
- La formation des promoteurs sur les techniques de gestion d'une entreprise¹.

Le Conseil des Ministres du 22 février 2011 a pris également d'importantes décisions de revalorisation des dispositifs de création d'activités qui ont donné un autre souffle pour la relance des dispositifs en question.

En plus de cette panoplie de mesures qui a entraîné un engouement sans précédent des promoteurs, et au vu des conditions de rédhitoires d'accès aux marchés publics par les micros entreprises, l'État a introduit en leur faveur, en début d'année 2012, une disposition leur réservant une part de 20% de la commande publique.

Ce qui démontre ces besoins, est que la pérennité des micros entreprises créées et leur développement constituent, pour les pouvoirs publics, des axes tout aussi prioritaires sinon plus que leur création.

¹ Ibid. p 06.

Dans cet ordre d'idée nous avons effectué une étude sur la création des micro-entreprises dans la ville de Bejaia, dans le but de comprendre, les conditions et les motivations qui poussent les jeunes à créer leurs propres micro-entreprises. Notre travail se subdivise en plusieurs chapitres que nous présentons comme suit :

Dans le premier chapitre nous avons présenté le cadre méthodologique de la recherche, à savoir les raisons du choix du thème, l'objectif de notre recherche, la problématique de recherche, nos hypothèses et la définition des concepts clés, la méthode et la technique utilisée, ainsi que le choix de l'échantillon, les études antérieures et enfin les difficultés rencontrées lors de la réalisation de notre enquête.

Le deuxième chapitre est consacré au chômage et la situation de l'emploi en Algérie. En premier lieu, nous allons exposer le cadre théorique du phénomène du chômage qui unit principalement quelques notions relatives au chômage en Algérie, les causes et les effets de ce phénomène, ainsi que ses caractéristiques et son évolution. En deuxième lieu, on enchaînera sur la situation de l'emploi en Algérie, en se basant sur la situation actuelle du marché de l'emploi, et les structures de l'offre et de la demande et leur évolution.

Dans le troisième chapitre nous présenteront les structures d'aide à l'emploi et la création de la micro entreprise en Algérie, à savoir : l'ANSEJ, CNAC, ANGM, ANDI. En deuxième lieu, on donnera un aperçu sur la création d'entreprises en Algérie.

Le quatrième chapitre présentera le cadre général de la micro- entreprise et ses modes de financement. Nous exposerons d'abord dans la première section, les objectifs, les formes juridiques, ainsi que les caractéristiques et les typologies des modes de fonctionnement des micro-entreprises. Quant à la seconde section, elle présentera les modes de financement des micros entreprises, ainsi que les besoins, les offres du financement et le financement bancaire.

Le cinquième chapitre est réservé à l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête, où nous analyserons à l'aide d'entretiens une dizaine de cas de micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ ou par un autre moyen dans la wilaya de Bejaïa.

1. Les raisons du choix du thème :

Plusieurs raisons nous ont amené à choisir le thème de la création des micros entreprises :

1.1. Les raisons subjectives :

- Profiter des connaissances des entrepreneurs dans le domaine de la création des micros entreprises, pour espérer monter son affaire à l'avenir.
- Voir quelles sont les activités qui existent sur le marché et qui marchent le plus.
- Connaitre les difficultés rencontrées par les jeunes créateurs de micro entreprises.
- Connaitre les réelles raisons qui poussent les jeunes à créer leurs propres micros entreprises.

1.2. La raison objective :

- le sujet de la création de micro-entreprise correspond à notre ligne de formation, car l'analyse des profils des créateurs des micro-entreprises s'inscrit dans la sociologie de l'entrepreneuriat, celle-ci à une relation étroite avec la sociologie de l'entreprise.

2. Les objectifs du choix du thème :

Notre recherche vise à atteindre les objectifs suivants :

- L'objectif principal de l'étude consiste à mettre face à l'épreuve du terrain, les trois hypothèses que nous avons énoncées afin de les confirmer ou de les infirmer.

- Nous essayerons de mettre en lumière les principales étapes parcourues par les jeunes créateurs d'entreprise dans le montage de leurs affaires.
- Nous essayerons aussi de communiquer à l'opinion publique en général et scientifique en particulier, les différents obstacles vécus par les jeunes dans la création de leurs entreprises.

3. La Problématique :

La problématique de la création d'emploi représente aujourd'hui un enjeu économique et social important dans le monde, dès lors beaucoup d'auteur la considèrent comme un élément fondamental de la croissance économique d'un pays. Ils avancent que les similitudes et les différences entre les divers pays dépendent essentiellement des écarts de leurs taux d'emploi et du développement de nouvelles entreprises.

La création d'entreprise par les jeunes attire aujourd'hui une attention particulière des instances locales, régionales, nationales et même internationales. Elle apparaît comme une solution stratégique et performante pour répondre aux problèmes d'insertion du chômage et des populations jeunes et devient un enjeu majeur dans les politiques des pays.

De nos jours, il n'y a quasiment aucun pays qui n'a pas une politique volontariste de développement et de mobilisation de l'entrepreneuriat sous forme de programme, d'outils et de structure d'aide à la création d'entreprises.

L'Algérie possède en matière de création d'entreprise une expérience particulièrement intéressante qu'elle a acquis durant les deux dernières décennies. En 1997, et dans le cadre du dispositif de promotion de l'emploi des jeunes qu'il a commencé à mettre en place en 1988, l'état a créé l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) avec pour mission la promotion de la micro-entreprise par le soutien technique et financier apporté au jeune de 19 à 35 ans pour un investissement plafonné à quatre millions de dinars. Le mode de financement conçu pour ce type de projet fait appel à une relation triangulaire entre les différents bailleurs de fonds : Le promoteur, la banque et l'ANSEJ. Cette dernière gère le fond national de soutien à l'emploi des jeunes¹.

A partir de là, l'accompagnement des jeunes dans la création de micro-entreprise dans divers domaines leur permettra de contribuer au développement de l'économie nationale et de créer des postes d'emplois permanents, L'année 2011 a enregistré « un bond qualitatif » en matière de création de micro-

¹ ISLI ArezkiI Mohand, « Création d'entreprises et développement territorial, problématique, état des lieux et expériences », « La création d'entreprise en Algérie », Les cahiers du CREAD N°73, Alger, 2005, p60.

entreprise dépassant (61111) entreprises par rapport à 2010 (31000 micro-entreprises), grâce aux facilitations accordés aux promoteurs¹.

La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) a créé près de 19000 micro-entreprises en 2011. Les dispositifs de mise en place par l'état pour enrayer le chômage semblent donner leurs fruits. Cette performance n'est pas le fruit du hasard, mais celui de la mise en place de mesures de facilitation et d'allégement par le conseil des ministres en Février 2011².

Ces dispositifs (l'ANSEJ et la CNAC) s'appuyant sur la création de micro-entreprises sont donc fondamentalement orientés vers une approche économique du traitement de la question du chômage. Ils participent par là même à la régénération du tissu économique et au développement local.

Au moment où le pays avait entamé le processus de libéralisation de son économie pour la mettre en harmonie avec les standards internationaux, ces dispositions ont ouvert la voie à l'initiative des jeunes, tout en leur offrant toutes les conditions et avantages afin de déployer toutes leurs capacités pour s'insérer dans la vie active et participer au développement économique et social³.

À partir de là, il est utile de signaler que la participation des jeunes à la vie économique en général, et à la création des micro-entreprises en particulier a connu un développement remarquable et rapide. Cette démarche s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics algériens qui ont pour but de résorber le chômage.

Notre étude porte sur « la création des micro-entreprises » dans le cadre du dispositif ANSEJ ou en dehors de ce dispositif, Le dit dispositif qui visait à réaliser un triple objectif : La promotion d'emploi et la lutte contre le chômage en favorisant la création d'emploi par la création des micro-entreprises et encourager toutes les formes d'action tendant à promouvoir l'emploi.

Notre problématique s'inscrit dans ce cadre et se décline par les questions suivantes :

1. Le savoir faire, et les qualifications du porteur du projet, sont-ils déterminants dans la réussite de la création de son entreprise.

¹ Document, « La politique de l'emploi en Algérie », son page, trouvé dans : <http://www.reflexiondz.net> consulté le Dimanche le 08-12-2013, à 18h47.

² Ibid. Son page.

³ ZEDDANI Mehdi, « Soutien à l'investissement productif, création d'emplois », Bulletin du salon National de l'emploi, N°1 du 15 au 21 Avril, Revue SALEM, Alger, 2013, p06.

2. Quel rôle joue la famille dans la réussite de l'investissement du jeune créateur d'entreprise ?
3. Avoir vécu une expérience professionnelle antérieure, peut-il constituer un avantage dans l'aventure de la création d'entreprise ?

4. Les hypothèses :

- Le savoir-faire issu de la formation (académique ou professionnelle), joue un rôle important dans la réussite du projet du jeune créateur d'entreprise.
- Le soutien moral et financier accordé par les familles aux jeunes créateurs d'entreprises, facilite la réussite de leurs projets.
- L'expérience professionnelle antérieure cumulée favorise la réussite de l'investissement privé.

5. La définition des concepts clés :

La définition théorique :

5.1. La petite et moyenne entreprise :

- « *La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de bien et/ou de service :
-employant une (1) à (250) personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars ou dont le totale du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars, et qui respecte les critères d'indépendance* ».
- « *Entreprise indépendante : l'entreprise dont le capital n'est pas détenus à 25% et plus par une ou plusieurs autre entreprise ne correspondant pas à la définition de PME* ».
- « *La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards ou dont le totale du bilan annuel et compris entre 100 et 500 millions de Dinars* ».
- « *La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas de 200 millions de Dinars ou dont le totale du bilan annuelle excède pas 100 millions de Dinars* ».
- « *La très petite entreprise (TPE), ou micro entreprise, est une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de dinars* »¹.

La micro-entreprise a été définie par plusieurs auteurs en donnant chacun sa propre définition. Parmi ses définitions, on trouve :

- La micro- entreprise selon Pierre André JULIEN : « *la petite entreprise est une entreprise juridiquement ou financièrement indépendante opérant dans les secteurs primaires manufacturiers ou des services et dont les fonctions de responsabilité incombent le plus souvent à une seule personne, si non à deux ou trois, en générale, seules propriétaires de capital* »².

¹ «Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise PME», JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77, du 12-12-2001.

² JULIEN Pierre André, « Les PME bilan perspective », Edition ECONOMICA, paris, 1994, Son page.

- La micro- entreprise selon MORISSON Cristian, RENARD Henri et XAVIER Oudin suggèrent la définition suivante « *la micro-entreprise étant donné que ce sont les entreprises les plus petites, qui ont le plus de mal à fonctionner lorsque les interventions du secteur public sont inadaptées* »¹.
- La micro-entreprise selon BELLETAF Matouk : « *la micro- entreprise est une unité économique créée par toute personne physique, demandeur d'emploi ou licencié pour compression d'effectifs, qui a un titre individuel ou collectif, voudrait investir dans la production des biens ou la prestation de service pour son propre compte* »².

5.2. La création de l'emploi :

- L'emploi désigne en gestion et en économie : « *l'unité de travail occupée par un individu, si l'emploi est confié par un employeur à un individu, est salarié, si l'emploi est créé par le titulaire lui-même, il s'agit d'un emploi indépendant* »³.
- L'emploi selon le BIT : « *l'emploi désigne tout travail rémunéré. La personne pourvue d'un emploi comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient durant une brève période de référence spécifiée occupe un emploi* »⁴.
- En sociologie : « *avoir un emploi c'est exercer une activité professionnelle rémunérée, en premier lieu désigne l'ensemble de la population occupée, le volume d'emploi dépend alors de la population occupée et de la durée du travail. En second lieu l'emploi désigne l'ensemble des normes juridiques et sociales institutionnalisant la participation des individus à l'activité productive* »⁵.
- Emploi « *c'est un terme désignant l'utilisation d'un individu par un autre individu ou par une institution qui vise à la réalisation d'un travail particulier en contrepartie d'un salaire ou autre rémunération. Cette pratique se distingue*

¹ MORISSON Cristian, RENARD Henri, XAVIER Oudin, « Micro- entreprise et cadre institutionnel dans les pays en développement », Edition OCDE, 2003, Son page.

² BELLETAF Matouk, « La micro-entreprise agent du développement local », Projet de recherche Université de Bejaia, Avril 2004, Document de recherche PDF, Consulté le, Jeudi, le 09-01-2014 à 21h10.

³ BOISLANDELLE Henri Mahé, « Dictionnaire de gestion, vocabulaire, concept et outil », Edition ECONOMICA, Paris 1998, p142.

⁴ ECHAUDEMAISON Claude Danièle, « Dictionnaire d'économie et des sciences sociales », Edition NATHAN, Paris, 2007, p 134.

⁵ BOUDON Raymond et BESNARD Philippe et autre, « Dictionnaire thématique en sciences économiques », Edition LAROUSSE, Québec, 2005, p84.

du servage ou de l'esclavage, système dans les quels le travail n'est pas fourni volontairement contre ou pour l'employeur »¹.

5.3. Le chômage :

- Le chômage au sens du BIT : *« il faut être strictement sans travail »,* ce qui exclut toute personne ayant travaillé quelques heures durant la période de la référence (la semaine précédente). Il faut par ailleurs, être absolument disponible pour travailler (dans un délai déterminé) et pourvoir attester de démarches effectives de recherche d'emploi. Le BIT exclut donc ceux qui ont travaillé même très peu – la semaine précédente, c'est le cas de tous ceux qui occupent des emplois précaires².
- Le chômage au sens des économistes : *« jugent et considèrent formellement comme personne chômeur l'individu qui ne travaille pas, mais capable de travailler et veut travailler »³.*
- La définition adoptée par l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) : *« c'est toute personne sans emploi, inscrit à l'ANPE et cherchant un emploi durable à temps pour lequel elle est immédiatement disponible »⁴.*
- Le chômage selon le dictionnaire de sociologie : *« le chômage caractérise la situation d'un individu « être en chômage » ou d'une partie de la main-d'œuvre d'un espace géographique qui se trouve momentanément sans emploi »⁵.*
- Le chômage au sens de l'organisation internationale ayant proposé une définition commune du chômage à tous les pays, par rapport à la définition de BIT, *« c'est comme l'ensemble de personne ayant un emploi, mais ne l'occupant pas encore »⁶.*
- La situation d'une personne dans une période d'inactivité professionnelle qui est due au manque de travail.

¹ YVES Jean, « Précise d'économie », Edition NATHAN, Paris, 1999, p99.

² MARGARET Maruni et REYNAUD Emmanuelle, « La sociologie de l'emploi », 3^{ème} Edition la DECOUVERTE, Paris, 2001, p28.

³ LEDRUT Raymond, « La sociologie du chômage », Encyclopédie Universel, France 1984, p973.

⁴ BIALES Robert et autre, « Dictionnaire d'économie et des faits économiques », Edition FOUCHER, Paris 2005, p 91.

⁵ BOISLANDELLE Henri Mahé, Op-cit, p142.

⁶ BIALES Robert et autre, Op- cit, p 91.

La création de l'entreprise :

Avant de définir le concept « création d'entreprise », il s'avère indispensable de voir d'abord c'est quoi une entreprise :

5.4. La définition de l'entreprise :

- L'entreprise est une organisation autonome de moyens matériels, financiers et humains (facteur capital du travail) ayant vocation à exercer une activité économique (production, transformation de la distribution des biens et services) dans le but de réaliser un profit¹.
- Selon l'organisation internationale des statistiques (ONS) « *l'entreprise est une entité juridique à régime de propriété unique avec un bilan distinct exerçant une ou plusieurs activités* »².

5.5. La création de l'entreprise :

- Est l'acte fondateur de l'entrepreneuriat encouragé par les pouvoirs publics pour développer la création d'emploi. Elle est freinée par de nombreux obstacles tant administratifs qu'économiques, sociaux que psychologique³.
- Le thème entreprenariat est une actualité récente. En France, depuis peu, des enseignements spécifiques sur la création d'entreprises ont fait leurs apparitions. Alors qu'il s'agit d'une discipline universitaire à part entière dans les pays Anglo-saxons. La crise d'emploi se perpétue. Elle devient urgente de développer l'idée que la meilleure façon d'occuper un emploi, est encore de le créer. La création d'activité nouvelle et leur développement garantirait la réduction du chômage⁴.

5.6. Savoir-faire :

- Dans une approche individuelle, le savoir-faire est souvent mentionné comme élément constitutif des compétences.

¹ BRUNO Alain, « Dictionnaire d'économie et des sciences sociales », Edition ELLIPSES, Paris 2005, p186.

² BERRAH Mounir Khaled, Op-cit, p 119.

³ BOISLANDELLE Henri Mahé, Op-cit, p146.

⁴ LE DUFF Robert, « Encyclopédie de la gestion et du management », Edition DALLOZ, Paris, 1999, p 122.

- Le savoir-faire selon LE DUFF Robert, « *définir comme aptitude à rendre opérationnels les savoirs, comme un ensemble hétéroclite de recettes d'habitudes de tours de mains, d'intuition accumulés au fil de l'expérience formalisable, le savoir-faire est relatif à la normative de la compétence dans le sens ou il caractérise le « professionnel » « expert » capable de résoudre des problèmes¹* ».

5.7. Qualification :

« *La qualification désigne l'ensemble des aptitudes acquises par l'individu ou requises pour occuper un emploi* ». On distingue :

- La qualification individuelle qui inclut l'aptitude du travailleur à exécuter la tâche qui lui est attribuée, mais aussi l'ensemble de ses savoir-faire, que ceux-ci résultent de son niveau culturel et de sa formation, de son expérience ou de sa pratique personnelle.
- La qualification requise ou qualification de l'emploi définie par l'employeur en fonction du poste de travail qu'il cherche à pourvoir : cette qualification effective est essentiellement contractuelle, elle a été définie au moment de l'embauche et doit être certifiée par le contrat de travail. ²

5.8. La formation :

- « *La formation est le moyen de produire des compétences. Dans ce sens, elle peut être considérée comme une fonction de production* »³.
- « *La formation a aussi une dimension psychologique qu'expriment bien les sciences de l'éducation, et une dimension sociale car elle est à la fois un outil de socialisation et le vecteur d'un passage de compétences collectives par le processus d'apprentissage organisationnel* ».⁴

¹ Ibid. p 1131.

² ECHAUDEMAISON Claude Danièle, Op-cit, p 817.

³ LE DUFF Robert, Op-cit, p 423.

⁴ Ibid. p 423.

6. La méthode et la technique de la recherche :

6.1. La méthode utilisée :

Toute recherche scientifique nécessite une méthode à mettre en œuvre qui permettra au chercheur de mener à bien sa recherche afin d'atteindre les objectifs tracés. De ce fait la méthode est : « *un ensemble de règle ou de procédés pour atteindre un objectif dans les meilleurs conditions* »¹

Dans ce contexte, il est à signaler que le travail du chercheur sur le terrain, vise à confronter les hypothèses émises et répondre aux interrogations par les informations recueillies auprès de l'échantillon. En effet, nous avons utilisé la méthode et la technique qu'on a jugé adéquate pour rassembler les informations nécessaires afin d'arriver à des résultats objectifs.

Nous avons jugé qu'il est nécessaire que notre recherche soit celle qui vise à analyser qualitativement les données collectées sur le terrain donc elle s'inscrit dans une approche qualitative.

Pour notre recherche, on a opté pour une méthode qualitative, cette dernière a un rôle qui « *vise d'abord à comprendre le phénomène étudié. Il s'agit d'établir le sens de propos recueillis ou de comportements observés. On se base d'avantage sur l'étude de cas ou le nombre d'individus* »². Afin de pouvoir mieux cerner notre étude sur le terrain et voir notre population restreinte, cette méthode s'avère celle qui nous permettra d'analyser les différents cas obtenus dans les entretiens de notre enquête.

6.1.2. L'analyse thématique :

Toute analyse qualitative passe obligatoirement par une certaine forme de thématization et cela par la délimitation des thèmes. Après avoir rassemblé toute les informations liées à notre thème de recherche auprès des entrepreneurs de la wilaya de Bejaia, nous avons procédé à L'analyse thématique, ou plus exactement l'analyse de contenu thématique (ACT), qui est une méthode d'analyse consistant « *à repérer dans des expressions verbales ou textuelles des thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus plus*

¹ GRAWITZ Madeleine, « Méthodes des sciences sociales », 11^{ème} Edition Dalloz paris, 2001, p351.

² ANGERS Maurice, « Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines », Edition CASBAH, Alger, 1997, p 60.

concrets»¹ en d'autres mots, l'analyse thématique consiste « à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus »².

6.2. La pré-enquête :

*« La pré-enquête est une phase de terrain assez précoce dont les buts essentiels sont d'aider à constituer une problématique plus précise et surtout à construire des hypothèses qui seront valides, fiables, renseignées, argumentées et justifiées. De même, la pré-enquête permet de fixer, en meilleure connaissance de cause, les objectifs précis aussi bien finaux que partiels, que le chercheur aura à réaliser pour vérifier ses hypothèses »*³.

Nous avons réalisé notre pré-enquête à partir du 2 janvier jusqu'au 12 janvier 2014, où on a essayé de parler à des entrepreneurs qui ont créés des micro-entreprises dans différents secteurs, et ce pour finaliser notre guide d'entretien, et commencer notre travail de recherche.

La réalisation de la pré-enquête nous a permis également de :

- Déterminer la technique de recherche la plus adéquate à notre thème.
- Déterminer le type d'échantillonnage à utiliser.
- Cerner notre population d'étude.

6.3. La technique utilisée :

Le choix de la technique d'investigation ne se fait pas au hasard, mais bien évidemment en prenant en considération les objectifs visés de la recherche.

6.3.1 L'entretien :

Il s'agit d'une forme de communication établie entre deux personnes qui permet de recueillir certaines informations concernant un objet précis.

Au sens technique, On donne à l'entretien la définition suivante : « *c'est un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de*

¹ MUCCHIELLI Alex, « Dictionnaire des méthodes qualitatives en science humaines et sociales », Edition ARMAND COLIN, Paris, 1996, p 259.

² PAILLE Pierre et MUCCHIELLI Alex, « l'analyse qualitatives en science humaines et sociales », Edition ARMAND COLIN, Paris, 2008, p 162.

³ AKTOUF Omar, « Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, introduction à la démarche classique et une critique », Edition presse de l'université du Québec, 1987, p 102.

communication verbal pour recueillir des informations en relation avec le but fixé »¹.

6.4. L'échantillonnage :

Toute recherche sociologique nécessite l'utilisation d'un échantillonnage représentatif qui sera le modèle afin d'obtenir des informations sur une population d'étude visée.

Et durant le processus de recherche, il n'était pas possible de faire des mesures ou des observations sur l'ensemble des personnes concernées par le sujet de notre étude.

Donc il est nécessaire d'en extraire un échantillon, « *en effet la sélection d'une fraction représentative d'une population mère en vue de généraliser les observations et les résultats obtenus sur la population mère* »².

Afin de confirmer nos hypothèses de recherche ou de les infirmer sur le terrain, nous avons effectué des entretiens auprès de 10 jeunes créateurs de micro-entreprises dans le cadre du dispositif de l'ANSEJ ou par une autre source.

Nous avons opté pour un échantillon « *boule de neige* ». Nous avons pris contact avec deux entrepreneurs qu'on connaissait, et c'est grâce à eux que nous avons pu contacter d'autres jeunes créateurs de leurs propres entreprises.

« *L'échantillon en boule de neige est une technique particulièrement dans la recherche en science social qui se réalise en demandant à un participant de proposer quelqu'un d'autre qui pourrait être disposé ou approprié pour l'étude ainsi le groupe échantillon semble se développer comme une boule de neige* »³.

¹ GRAWITZ Madeleine, Op-cit, p 644.

² BOUDON Raymond, « les méthodes en sociologie » 11^{ème} Edition PUF, paris, 1998, p 66.

³ MUCCHIELLI Alex, 2^{ème} Edition ARMAND COLIN Paris, 2004, Op-cit, P69.

7. Les études antérieures

Les micros entreprises constituent une des principales sources d'emploi et de revenus pour la population africaine, notamment la population urbaine qui ne cesse de s'accroître.

Ainsi, ces micros entreprises jouent également un rôle primordial d'intégration sociale. Avec la réduction des effectifs dans la fonction publique, la création de leur propre entreprise a été la seule solution pour beaucoup de travailleurs ou de jeunes diplômés qui se sont retrouvés sans emploi.

Par ailleurs, ces micros entreprises assurent la production des services et des biens locaux mis sur le marché à un prix relativement bas et qui correspondent bien à la demande d'une large partie de la population dont le pouvoir d'achat reste très bas.

On a opté pour trois études importantes sur les principales agences et institutions gouvernementales intervenant dans la fourniture de services d'aide à l'emploi au Maghreb.

La première concerne l'étude faite en Algérie sur la dynamique de création d'emplois et des micros entreprises. La seconde c'est l'étude effectuée au niveau de Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc)

7.1. L'étude en Algérie :

7.1.1. La dynamique de création de l'emploi :

L'Algérie reste un terrain inapproprié à la création d'emplois suffisant et à l'investissement. Les statistiques de ses dernières années prouvent que la majorité des Algériens souffrent du chômage, des sous-emplois et du travail peu rémunéré. Alors, elle a mis au point un système destiné à régler ce problème. Et pour dynamiser le secteur d'emploi, elle a appliqué un ensemble de mesures.

L'Etat a adopté plusieurs dispositifs pour la création d'emploi comme¹ :

- Les emplois directs et permanents créés au sein des différentes administrations et des établissements publics.
- Les emplois directs et temporaires créés dans le cadre des programmes spécifiques tels que le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes.
- Les emplois indirects générés dans le secteur économique public et privé par les besoins de fonctionnement des administrations et la réalisation des investissements publics.

¹ « Aperçu sur l'enseignement et la formation en Algérie », Rapport National 2002, P 08.

Nous allons détailler toutes les capacités de création d'emploi dans le pays qui ont évolué selon l'impact que les réformes économiques et l'action sociale du gouvernement ont eu sur chacune des sources d'emplois concernées, notamment le lent processus qui a provoqué une particularité en matière d'emploi. Ainsi¹ :

- L'administration qui a vu ses effectifs augmenter sensiblement en dix ans, ne peut présenter dans l'avenir une offre d'emploi aussi importante en raison des surplus qui la caractérisent et de la réforme en cours de préparation qui doit la concerner.
- Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes qui a contribué au cours des dix dernières années à atténuer la tension sur le marché du travail, doit continuer à intervenir dans ce sens.
- Le secteur public économique qui a en une dizaine d'années progressivement perdu sa place prépondérante dans la structure de l'emploi et du PIB, ne semble pas également en mesure dans l'avenir d'apporter une contribution décisive à la résorption du chômage ; ses entreprises se trouvent en position de redressement problématique et dans l'attente de leur privatisation.
- Le secteur privé qui, dans le cadre des réformes économiques, a connu un essor remarquable en termes de création d'entreprise de valeur ajoutées et de projets d'investissement, apparaît comme l'élément déterminant dans la constitution de l'offre d'emploi futur en Algérie. Dans tous les domaines d'activité (agriculture, industrie, bâtiment et service), les mesures de libéralisation économique, les aides de l'Etat et le dynamisme qui le caractérise tendent à assurer à ce secteur une place privilégiée dans la création d'emplois durables à court et moyen terme.
- En réponse aux multiples rigidités du système d'organisation économique, le secteur informel dont l'émergence remonte au début des années 80, a largement contribué à la dédramatisation du chômage tout en œuvrant à développer l'informatisation des activités économiques. Phénomène dont la connaissance statistique économique et sociale reste à approfondir l'activité informelle en Algérie, semble appelé à se maintenir et à être pris en considération par toutes les politiques de l'emploi.

7.1.2. La micro entreprise :

La lutte contre le chômage et la véritable lutte qui constitue la préoccupation majeure de tous les gouvernements de par le monde. Elle doit être menée sur le terrain économique, grand pourvoyeur de postes d'emploi.

Ça serait une erreur stratégique que de limiter ce combat, s'il en est un, aux seuls efforts de recrutement, par ailleurs méritoires, consentis par les pouvoirs

¹ Ibid. p 08.

publics dans la fonction publique ou encore par le biais des divers dispositifs d'insertion des jeunes dans le monde du travail (ANSEJ, CNAC, ANEM, ...)¹.

Le premier responsable du secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale n'a pas été par trente six chemins pour clamer cette conviction chevillée et dont les pouvoirs publics semblent faire la leur «*La lutte contre le chômage n'est pas du ressort de la fonction publique*», a répliqué Tayeb LOUH à l'interpellation, tout récemment, d'un député sur le suivi des jeunes diplômés universitaires.

Les divers dispositifs d'insertion des jeunes dans le monde du travail ont eu à participer de manière assez significative, à la résorbation du chômage. Ceci est le fait que ces dispositifs ont inculqué la culture entrepreneuriale à nos jeunes.

Les indicateurs économiques confirment qu'on ne peut plus clairement miser sur la nécessité et la relance de l'économie nationale, ce dont sont conscients les pouvoirs publics lesquels, lors de la dernière décennie, ont misé sur le lancement de plusieurs projets structurants, entre routes, autoroutes, ports, aéroports, chemins de fer, densification des réseaux de communication, d'électricité et de gaz².

Ces infrastructures de base, notamment les voies de communication, sont, aujourd'hui un des moteurs de l'économie. Ceci étant donné qu'on peut espérer une meilleure croissance économique, car seul le secteur économique avec ses diverses variantes créatrices de richesses est à même de résorber considérablement le chômage³.

Ceci dit, le tissu économique national privé et public n'a pas été en marge de l'effort de lutte contre le chômage. Les placements qui y ont été effectués, à travers L'accompagnement des promoteurs jeunes et moins jeunes, ont permis la promotion de l'esprit d'entreprise et la création en 2012 plus de 100.000 micros entreprises qui sont venues renforcer le tissu économique national et favoriser la création d'emplois directs et indirects⁴.

¹ ZEDDANI Mehdi, « Soutien à l'investissement productif, création d'emplois », Bulletin du salon National de l'emploi, Revue SALEM N°1 du 15 au 21 Avril, Alger, 2013, p04.

² Ibid. p 04.

³ Ibid. p 04.

⁴ Ibid. p 04.

Les autorités ont tenté d'orienter leurs actions en faveur de l'encouragement de la création d'entreprises privées notamment de très petites entreprises plus adéquates avec l'économie de marché. Cela s'est fait à travers divers dispositifs dont les nouveaux codes d'investissement et les programmes spécifiques pour les dispositifs de création de micro-entreprises (ANSEJ, CNAC, ANGEM...), sont conçus, à la fois, comme moyens de lutte contre le chômage en facilitant l'auto-emploi, mais aussi, un moyen d'incitation à la formalisation des activités informelles¹.

¹ Ibid. p 04.

7.2 L'étude au Maghreb :

7.2.1. Les principales agences et institutions gouvernementales intervenant dans la fourniture de services d'aide à l'emploi au Maghreb.

Tableau n° 01 : Les institutions actives sur le marché de l'emploi au Maghreb

Fonction	Algérie	Tunisie	Maroc
Organisation et réglementation du marché du travail	Ministère du travail, de l'Emploi et Sécurité sociale	Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi	Ministère de la Emploi et développement professionnel
Intermédiation sur le marché du travail / placement	ANEM, CNAC, Bureau national de la statistique observatoire du marché de l'emploi	ANETI	ANAPEC, organismes privés
Informations sur le marché du travail	ANEM, Bureau national de la statistique observatoire du marché de l'emploi	ANETI, INTS, Observatoire national de l'emploi et des qualifications	Ministère du Plan
Gestion des actifs programmes de travail	CNAC, ADS, ANSEJ, ANGEM	ANETI	ANAPEC, structures nationales

Source : Tableau construit à partir des données obtenues sur le site web (www.afdb.org), « Comment lutter contre le chômage des jeunes au Maghreb », consulté le Vendredi le 28-02-2014, à 23h01.

Ce Tableau présente les principales agences et institutions gouvernementales intervenant dans la fourniture de services d'aide à l'emploi au Maghreb.

En Algérie, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale est chargé de l'organisation et de la réglementation du marché du travail tandis que l'ANEM (Agence nationale de l'emploi) s'occupe des services de recherche

d'emplois. L'ANEM compte 167 bureaux à travers le pays et traite 10 % des demandes d'emplois. En 1997, l'Algérie a créé une agence chargée spécifiquement de soutien aux jeunes entrepreneurs : l'ANSEJ (Agence nationale d'aide à l'emploi des jeunes) qui est un dispositif public, a mis en place en 1996 deux dispositifs à la fois : accompagner les jeunes porteurs d'idées et participer au financement de leurs projets dans les différents secteurs. Ce dispositif a participé à la création de plus de 75.000 micro-entreprises durant les quinze dernières années¹.

Trois autres organismes interviennent dans la gestion des programmes actifs en faveur du marché de l'emploi en Algérie : l'ANGEM (Agence nationale de microcrédit), l'ADS (Agence pour le développement social) et la CNAC (Caisse nationale d'assurance-chômage).

En Tunisie, le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi supervise le marché de l'emploi tandis que l'ANETI (Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant) est chargée de l'intermédiation en matière d'emploi. L'ANETI est dotée de 91 bureaux et de 1200 agents à travers le pays².

Au Maroc, c'est au ministère de l'Emploi et du Perfectionnement professionnel qu'incombe la responsabilité principale de la gestion du marché de l'emploi. L'ANAPEC (Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences) est chargée de l'intermédiation en matière d'emploi et gère 24 antennes à travers le pays³.

¹ « Comment lutter contre le chômage des jeunes au Maghreb », Note économique, Avril 2011, Son page, trouver dans le site <http://www.afdb.org>, Document consulté le Vendredi, le 28-02-2014 à 23 h01.

² Ibid. p 16.

³ Ibid. 16.

7.2.2. Le marché de l'emploi :

Tableau n° 02 : Les offres d'emplois et augmentation de la population active au Maghreb.

Pays	Nombre moyen annuel d'emplois créés (milliers)	Nombre moyen annuel de nouveaux entrants dans la population active (milliers)	Excédent ou déficit (milliers)
Algérie	417	240	177
Tunisie	75	81	6
Maroc	162	123	39

Source : Tableau construit à partir des données obtenues sur le site web ([www. Afdb.org](http://www.Afdb.org)). « Comment lutter contre le chômage des jeunes au Maghreb », consulté le Vendredi, le 28-02-2014, à 23h01.

Le Tableau montre que le rythme de création des emplois n'est pas suffisamment rapide pour réduire significativement le chômage des jeunes dans tous les pays du Maghreb sauf en Algérie. Il montre également le nombre moyen d'emplois créés chaque année dans chacun des pays du Maghreb entre 2000 et 2008, ainsi que le nombre moyen de nouveaux arrivés sur le marché de l'emploi chaque année¹.

EN Algérie, le chômage des jeunes a considérablement diminué, tombant de 17.7 % en 2004 à 11.3 en 2008²,

En Tunisie, le nombre de nouveaux emplois créés était inférieur au taux d'accroissement de la population active, ce qui signifie que le chômage global et le chômage des jeunes ont augmenté³.

Au Maroc, 312 000 emplois ont été créés sur la période de huit ans, mais ils n'ont pas profité substantiellement aux jeunes dont le taux de chômage est passé de 15 % en 2004 à 18 % en 2008⁴.

¹ Ibid.06.

² Ibid.07.

³ Ibid.06.

⁴ Ibid.07.

7.3. La micro entreprise en Tunisie :

La situation de l'emploi en Tunisie est marquée par d'importantes pressions tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La demande additionnelle d'emploi connaîtra au cours de cette période, un accroissement sans précédent accompagné d'une augmentation importante de la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les nouveaux entrants sur le marché de l'emploi¹.

La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et les mécanismes spécifiques du Fonds National de l'Emploi représentent les instruments les plus importants de la politique d'aide aux nouveaux promoteurs. Ils ont permis de renforcer la capacité nationale de financement de la micro-entreprise et d'introduire une plus grande souplesse dans l'octroi des crédits notamment ceux destinés aux promoteurs issus de l'enseignement supérieur. D'ailleurs, plus de la moitié des ressources allouées à la politique active de l'emploi en Tunisie est ainsi consacrée à la micro-entreprise à travers ces investissements².

Parallèlement, il y a de nombreuses initiatives qui accompagnent et renforcent les mécanismes d'appuis financier : la formation à la création et à la gestion des micro-entreprises (ANETI, API, UTICA), la création d'espaces appropriés destinés à faciliter l'émergence de nouveaux projets tels que les espaces d'entreprendre (ANETI), pépinières d'entreprises dans certaines universités (MESRT, API), pôles technologiques³.

Ainsi les objectifs de ce dispositif sont :

- création ou consolidation de microprojets.
- contribution à la création d'emplois et de revenus.
- participation au développement régional et insertion des catégories spécifiques.
- Cerner les faiblesses, les carences et les points forts du dispositif de financement.

¹ Ministère d'emploi, « étude d'Evaluation des mécanismes de financement et d'appui à la micro-entreprise », « Enquête de suivie des micros projets finances par la banque tunisienne de solidarité », Novembre 2004, p 07. Document de recherche PDF, Consulté le Vendredi, le 07-03-2014, à 17h42.

² Ibid. p 07.

³ Ibid. p 07.

- Cerner les difficultés rencontrées ainsi que les attentes des promoteurs.
Formuler des recommandations destinées à améliorer l'efficacité du dispositif de financement de la micro-entreprise, à renforcer le rôle des structures d'appui et de formation en vue de favoriser l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur.

7.3.1. La Banque Tunisienne de solidarité: instrument Central de financement de la micro-entreprise¹.

La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) créée en 1997 occupe aujourd'hui une place centrale au sein du dispositif national de financement de la micro-entreprise.

Créée sous la forme d'une société anonyme, la BTS est une banque de dépôt, régie par la loi bancaire. Son capital est de 40 millions de dinars détenu à hauteur de 46 % par 225.000 petits porteurs, le reste étant détenu par l'Etat et sept entreprises publiques.

La mission confiée à cette Banque consiste à concourir au développement de la micro-entreprise par le financement des microprojets initiés par des promoteurs appartenant aux couches les moins favorisées de la population.

A la différence du Fonds National de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRA) institué en 1981 et dont la gestion était confiée aux banques commerciales, la BTS finance les microprojets dont les promoteurs ne disposent pas de garanties réelles ou personnelles.

La sélection des bénéficiaires se fait essentiellement sur la base des critères d'éligibilité liés à la qualification professionnelle des promoteurs et à la rentabilité prospective des projets.

Le champ d'intervention de la BTS couvre toutes les catégories de petits promoteurs et tous les secteurs d'activité à l'exclusion des projets à caractère commercial.

La Banque Tunisienne de Solidarité poursuit un ensemble d'objectifs : promotion du secteur de la micro-entreprise et du travail indépendant, insertion des demandeurs d'emploi, création de sources de revenus au profit des ménages

¹ Ibid. p 13.

de condition modeste. Ce dernier objectif est lié au système des *microcrédits* dont la gestion est confiée par la Banque aux associations de développement agissant dans ce domaine. Pour réaliser les objectifs qui lui sont assignés, la BTS intervient sous deux formes :

- Octroi de crédits pour le financement des *microprojets* dont le coût se situe à moins de 15 000 dinars, ce seuil est déplafonné et ramené à 80 000 dinars pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

- La deuxième forme d'intervention concerne le système de *microcrédits*.

Ce système géré par les associations de développement dans le cadre de contrats programmes annuels, consiste à octroyer des crédits ne dépassant pas 4.000 dinars dans le but de promouvoir les petites activités indépendantes et accessoirement d'améliorer les conditions de vie des ménages.

L'activité de la BTS se caractérise par une forte souplesse : célérité dans le traitement des demandes de crédits, décentralisation des décisions d'octroi, absence de normes applicables aux microprojets d'une même activité et priorité donnée aux conditions concrètes du projet.

La Banque bénéficie de l'assistance des structures d'appui à la création d'entreprises, notamment de la part de l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI) et de son réseau régional d'unités spécialisées.

7.4. La micro d'entreprise au Maroc :

La contribution du secteur des micro-entreprises en Maroc, dans la lutte contre la pauvreté, s'est manifestée de telle sorte que tout accroissement du nombre d'unités de micro-entreprises entraîne une réduction du taux de pauvreté.

En outre, il s'est avéré que la participation de ces petites unités dans la lutte contre la pauvreté varie d'une région à une autre, selon le secteur d'activité, La détection d'une telle spécialisation sectorielle au niveau de la lutte contre la pauvreté permet l'adoption de politiques régionales ciblées et destinées à

encourager la création des micro-entreprises au niveau des secteurs d'activité les plus pertinents¹.

7.4.1 Al Amana: instrument Central de financement de la micro-entreprise :

Al Amana est une association marocaine de micro- crédit qui a vu le jour en 1997. Sa mission principale est de promouvoir l'entrepreneuriat dans les couches les plus défavorisées de la société marocaine à travers l'octroi des micro crédits et des services qui y sont liés. Le but est de permettre aux individus visés par cette initiative (homme et femme ayant une activité génératrice de revenus mais sans accès au système bancaire) d'atteindre un certain niveau de rentabilité et de pérennité et surtout de promouvoir le développement économique et social des régions les plus enclavées du pays².

¹ ARIFI Yazid « Al amana, analyse critique d'une initiation des micro-finances au Maroc », Initiative de finance responsable, HEC Paris, Janvier 2013.p 03, Document de recherche PDF, Consulté le Dimanche, le 23-03-2014 à 14h12.

² Ibid. p 03.

8. Les difficultés rencontrées sur le terrain :

Lors de notre recherche sur le terrain, nous avons rencontré différentes difficultés qui se résument comme suit :

- La difficulté de trouver des entrepreneurs avec qui il est facile de faire des entretiens. Souvent ces derniers sont occupés par leur travail. Nous avons touchés un nombre de quinze (15) entrepreneurs, mais au final nous n'avons pu interviewer que dix (10).
- La difficulté de trouver des entrepreneurs faisant partie de la gent féminine, fait qui nous a poussés à questionner les hommes seulement.
- Le manque d'ouvrages qui traitent la question de la création des micro entreprises en Algérie, mis à part les cahiers du CREAD et quelques publications.
- L'entendu de notre échantillons.

Section 1 : Le chômage en Algérie.

Au cours des dernières décennies, la population algérienne a connu une augmentation de son rythme de croissance. Cette tendance démographique a sans doute affecté l'évolution de la population active et la configuration du marché du travail lequel a connu une transformation importante dans sa structure.

D'autre part, l'insuffisance de l'offre d'emploi aggravée par une demande additionnelle de plus en plus importante, a engendré une forte pression sur le marché de l'emploi. Dans ce contexte, on s'intéressera, dans la première section, à la structure et l'évolution du chômage depuis l'indépendance à ce jour. Ensuite, on abordera dans la seconde section la situation d'emploi en Algérie et les déterminants de l'offre et de la demande de travail.

1. Les causes du chômage en Algérie :

Les économistes étudient le chômage dans le but d'identifier les causes et de contribuer à améliorer les politiques publiques du marché du travail. En Algérie, nous distinguons des causes structurelles et conjoncturelles.

1.1. Modèle du développement adopté :

La situation de l'Algérie en matière d'emploi peut s'expliquer principalement par le modèle de développement adopté. Ce modèle tiendrait compte des problèmes caractérisant une telle économie, parmi lesquelles il convient de citer¹ :

- L'absence d'une industrie de base capable de dynamiser l'économie nationale et une agriculture accusant un retard et un chômage quasi chronique, touchant une grande partie de la population de ce pays.
- Le poids relatif du secteur public dans l'économie en termes d'investissement, de production et d'emploi, qui rend l'action de changement envisagée difficile et pleine de risques.
- La faiblesse du secteur privé national qui ne peut constituer une alternative immédiate et suffisante au secteur public en matière d'investissement.

¹ GOUNEZIAME SMAIL, « Le mal algérien : économie politique d'une transition inachevée 1962-1994 », Edition FAYARD, France, 1994, Sans page, trouvé dans : [http // www.world.ebay.fr](http://www.world.ebay.fr). Consulté le Lundi, le 10-03-2014, à 22h45.

1.2. La dépendance économique au secteur des hydrocarbures :

La stabilité de l'économie et son niveau de croissance étaient tributaires de l'évolution des prix des hydrocarbures déterminés sur le marché international. Le moindre choc sur ce marché produirait des effets déstabilisants sur l'économie nationale. Ce fût le cas au milieu des années quatre-vingt, lorsque l'Algérie est sévèrement atteinte par le contre-choc pétrolier qui a ramené le prix du brut d'environ 30\$ en 1985 à 14 \$ en 1986. Cette situation s'est aggravée par la dépréciation du dollar par rapport aux autres devises car si les exportations algériennes sont facturées en dollars, les importations sont réalisées à hauteur de 60% avec des pays européens¹.

A partir de cette période, le taux de chômage se met à grimper sous l'influence de plusieurs facteurs dont² :

- L'arrêt de l'investissement public.
- Le gel des embauches dans l'Administration et des entreprises publiques qui subissent des restructurations en vue de les dynamiser ;
- l'entrée annuelle sur le marché du travail de quelques 250 000 nouveaux demandeurs d'emplois ;
- L'absence d'IDE (Investissement direct étranger) à l'exception du secteur des hydrocarbures, dont la contribution à l'emploi est faible.

1.3. L'ajustement structurel :

Comme les autres pays en développement, l'Algérie n'a pas échappé à l'ajustement structurel. Les réformes initiées au début des années 90 pour relancer l'économie algérienne sont restées vaines, et le pays n'arrive plus à assurer le remboursement de sa dette extérieure qui passe de 5 milliards de \$ en 1974 à 19 milliards de \$ en 1980 et de 18,4 à 26 milliards de dollars entre 1985 et 1994.

Constatant le poids de l'endettement extérieur, les pouvoirs publics amorcent une politique de désendettement à partir de 1980 dont la contrepartie

¹ Ibid. Sans page.

² Ibid. Sans page.

se traduit par la réduction des investissements industriels au profit des secteurs jugés jusque-là retardataires (agriculture, habitat, transport...)¹

1.4 Le progrès technique et le niveau de formation :

L'utilisation des machines entraîne toujours un recours moins important à la main d'œuvre.

Cette évolution a mis l'accent sur le déficit existant entre les compétences demandées par les entreprises et le niveau de formation moyen de la population active. Alors que les exigences professionnelles, techniques et intellectuelles de ceux qui proposent un emploi sont élevées par rapport à ceux qui sont à la recherche d'un travail.

Cette inadéquation entre qualifications proposées et demandées joue comme un facteur pesant sur le marché de l'emploi. Elle explique pour une large part le chômage des jeunes qui quittent le système scolaire en n'étant pas ou peu qualifiés².

2. Les effets du chômage en Algérie :

Le chômage prend de l'ampleur, et il a engendré deux types d'effets : des effets économiques et des effets sociaux psychologiques.

Parmi les effets économiques il faut noter³ :

- La faible utilisation des ressources humaines, ce qui revient à dire un manque à gagner pour l'économie algérienne puis un manque à produire par la suite, donc une dégradation du revenu économique qui va sans doute empêcher le pays d'atteindre son niveau de croissance potentielle.
- La démoralisation et l'irresponsabilité qui ont des effets non seulement à l'intérieur de l'économie nationale, mais aussi qui aboutissent à l'apparition du phénomène de « *la fuite des cerveaux* » qui est devenue une réalité en Algérie.

¹ Ibid. Sans page.

² Ibid. Sans page.

³ ARHAB Baya, « Contribution à la réflexion sur la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage en Algérie : étude analytique et empirique », Thèse Doctorat en science économiques, Université de Bejaia, Juillet 2010, p 240.

Selon une étude du CREAD reprise dans la presse, 40 000 chercheurs auraient quitté l'Algérie entre 1996 et 2006.

- Essor de l'emploi informel et même des activités illégales, léthargie du système de production, incapacité du pays à satisfaire ses besoins les plus importants.
- L'augmentation des dépenses publiques imposées par la prise en charge des chômeurs, et qui détourne des fonds de l'investissement productif.

Parallèlement aux effets économiques, le chômage a eu aussi des effets socio-psychologiques, comme suit¹ :

- La détérioration du niveau de vie des couches touchées par le phénomène du chômage.
- La détérioration des relations sociales, des relations familiales et des relations humaines.
- L'apparition de fléaux sociaux tels que : la délinquance, la corruption le vole et le harraga*
- Psychologiquement, la personne qui se trouve sans emploi, perd plus qu'un salaire : elle se trouve sans revenu, et se sent inutile pour sa famille et la société et marginalisée car en situation d'infériorité par rapport à ceux qui travaillent. De tels sentiments constituent un vrai creuset pour diverses maladies et actes graves tel que le suicide.
- Difficulté matérielle, la perte de revenus (partiellement compensé par divers allocations) et la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

3. Les caractéristiques du chômage en Algérie :

Selon les rapports de l'ONS, le chômage revêt dix caractéristiques principales² :

- La plus grande masse des chômeurs est celle des jeunes (75% des chômeurs ont moins de 30 ans et 86.7% ne dépasse pas 35 ans).
- Les 2/3 des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emploi, c'est-à-dire sans aucune expérience professionnelle. Donc il s'agit d'un chômage d'insertion qui traduit un phénomène grave d'exclusion sociale.

¹ Ibid., p 244.

* Le harraga est un terme réputé en Maghreb pour désigner l'immigration illégale.

² Document de l'office National des Statistiques, «Activité, emploi et chômage », Alger, sans page, trouvé dans : [http:// www.ons.dz](http://www.ons.dz). Consulté le Dimanche, le 02/03/2014 à 23h04.

- Le chômage touche principalement les non qualifiés : près d'un(1) million de chômeurs ont un niveau scolaire moyen et près de 73% des chômeurs n'ont aucune qualification.
- Chaque année, une demande de 300 000 nouvelles demandes d'emploi.
- Le chômage des jeunes diplômés augmente depuis une dizaine d'années et chaque année, plus de 120 000 jeunes Algériens sortant des universités, restent sans emploi.
- La tendance à un chômage de longue durée se confirme voir même s'aggrave. La majorité des chômeurs dépasse les 24 mois pour trouver un emploi et acceptent de travailler dans n'importe quel secteur d'activité.
- 1/3 des chômeurs connaissent un chômage de réinsertion et cette proportion tend à augmenter avec les pertes d'emploi enregistrées au cours de ces dernières années.
- Le chômage selon l'OCDE, est plus élevé au milieu urbain (12.8%) que rural (11.5%).
- Enfin le chômage est beaucoup plus élevé chez les catégories sociales défavorisées (estimé 44% chez les pauvres).

4. L'évolution du taux de chômage en Algérie de 1966 à 2013 :

Depuis l'indépendance, le niveau du taux de chômage en Algérie a connu trois périodes différentes et importantes. Une première période commençant au milieu des années 1960 et s'étend jusqu'au milieu des années 1980, est caractérisée par un processus de développement important basé surtout sur les ressources tirées des hydrocarbures et un chômage enregistrant des taux les plus bas. La deuxième période débute précisément en 1986 et se termine en 1998. Elle est marquée par une dégradation totale du marché du travail et une montée constante du chômage. Enfin, la troisième période observée à partir de 1999 couvrant la phase d'après le plan d'ajustement structurel distingué par le retour à l'emploi et la baisse du chômage.

4.1. La première période (1966 /1985) :¹

Tableau n°03 : Evolution du taux de chômage en Algérie entre (1966-1985)

Années	1966	1978	1982	1983	1984	1985
Chômage en %	32.9	22	16.3	13.1	11	10

Source : Tableau construit à partir des données obtenues du site web de l'ONS (www.ons.dz). Consulté le Dimanche, le 02-03-2014, à 23h30.

La stratégie d'industrialisation menée par l'Algérie avant dès les années 1960- 1970, a contribué manifestement à une importante croissance de l'emploi résultant une baisse continue du taux de chômage. En moyenne, la croissance de l'emploi a été de 4,4 % par an, soit 100.000 nouveaux postes de travail entre la fin des années soixante et la fin de la décennie soixante-dix².

Mais en réalité, il y'a d'autres facteurs qui apportent leurs contributions à la réduction du chômage durant cette période. Tel que l'obligation faite au secteur public et aux domaines agricoles autogérés de recruter au-delà de leurs besoins³.

Au cours de la première moitié des années quatre-vingts, et malgré un ralentissement du taux d'investissement (33% contre 40 à 45% en moyenne au cours des années 1970), il a été créé selon le CNES 140 000 emplois environ par an. Cette évolution a entraîné une baisse significative et régulière du taux de

¹ BOURICHE Lahcène, « Les déterminants du chômage en Algérie », Thèse de doctorat en science économique, Tlemcen 2012-2013, p80.

² Ibid. p80.

³ Ibid. p80.

chômage. Il est passé de 32,9% en 1966 à 22% en 1978 puis à 16,3 % et 13,1 % et 9.7% en 1982 et 1983 et 1985¹.

La politique de création massive d'emplois dans le secteur public, en dehors de son effet très positif dans le recul du taux de chômage, s'est également traduite par une augmentation de la proportion des salariés permanents.

L'augmentation des recettes des hydrocarbures à partir de 1973, a entraîné un accroissement sensible du pouvoir d'achat moyen des salariés estimés à 42 % entre 1969 et 1980. Ceci a ouvert une large marge intérieure et dynamiser le marché du travail. C'est en effet, au cours de cette période que :

- l'émigration s'est arrêtée pour longtemps.
- la structure de la population active est marquée par un contenu social et culturel nouveau, induit par les politiques de scolarisation massive et de médecine gratuite².

Selon le CNES(Conseil national économique et social) le rythme accéléré de créations d'emplois a permis de faire reculer le taux de chômage de plus de dix pourcent en dix années malgré le maintien d'un fort taux de croissance démographique (3% par an environ) et d'un accroissement de la population active de 5% par an. Cette réduction sensible du taux de chômage s'est effectuée dans un contexte marqué par la prédominance du secteur public dans la création d'emplois et le rôle important joué par l'industrie et l'émergence de l'emploi féminin.

4.2. La 2^{ème} période (1986/2000) :

Tableau n°04 : Evolution du taux de chômage en Algérie entre (1986/2000)

Années	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	1999	2000
Chômage en %	10.7	22	19.7	23.8	24.4	28	28	29.2	29.5

Source : site web de l'ONS (www.ons.dz), Consulté le Dimanche, le 02-03-2014, à 23h30.

Partant de la seconde moitié de la décennie 1980 qui correspondait au second plan quinquennal (1985-1989), la chute sévère des ressources financières externes dues au choc pétrolier de 1986 a eu des retombées négatives sur l'économie. Elle a entraîné une dégradation progressive de l'ensemble des indicateurs économiques du pays. La baisse de l'investissement s'est traduite par un taux de croissance très faible, C'est également au cours de cette période que les premiers débats sur les

¹ Ibid. p80.

² Ibid. p83.

sureffectifs des entreprises ont été abordés et les premières mesures de compression d'effectifs ont été entamées. En effet, entre 1985 et 1987, il y a eu au minimum 90 000 emplois perdus,

Selon des données de l'ONS, la population active occupée est passée de 4 432 000 emplois à 4 283 000 emplois et le taux de chômage qui était à l'ordre de 19.7% en 1990 a atteint 24.4 % en 1994 pour atteindre 29.5 % en 2000.

Cet accroissement s'explique par les conséquences de la restructuration économique et l'arrivée massive des primo demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

4.3. La 3^{ème} période (2001/2013) :

Tableau n°05 : Evolution du taux de chômage en Algérie entre (2001/2013)

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chômage en %	27.3	25.9	23.7	17.7	15.3	12.3	13.8	11.3	10.2	10	10	11	9.8

Source : Tableau construit à partir des données obtenues du site web de l'ONS (www.ons.dz).
Consulté le Dimanche, le 02-03-2014, à 23h30.

A la fin des années 2002, le taux de chômage en Algérie a chuté sensiblement selon des statistiques officielles en enregistrant son taux le plus bas depuis vingt ans. Le taux de chômage a été fortement réduit en cette période ; Il est passé de 27,3% en 2001 à 9.8% en 2013, enregistrant une variation de (- 17 ,5%) entre 2001 et 2013.

Les premières explications de ce phénomène semblent résider d'une part dans l'évolution de la croissance démographique qui a connu une transition soutenue à partir des années 1980 et dont le taux de croissance a considérablement baissé (1,6 % en 2010) du fait de l'espacement des naissances.

D'autre part, les résultats satisfaisants de certains indicateurs macro économiques et macro financiers obtenus grâce aux réformes économiques des entreprises depuis les années 1980 à ce jour, semblent être l'autre facteur qui a concouru à cette décélération du taux de chômage en Algérie¹.

¹ Ibid. p 13.

Section 2 : La situation de l'emploi en Algérie

1. La situation actuelle du marché de l'emploi en Algérie :

La politique nationale de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi s'articule autour de plusieurs axes dont le principal demeure l'encouragement de l'investissement, grand pourvoyeur d'emplois.

Elle s'articule également sur la promotion de la formation, la modernisation des outils du marché de l'emploi, le suivi, le contrôle et l'évaluation des mécanismes de gestion du marché de l'emploi. Il faut dire aussi que la promotion de l'emploi des jeunes par le biais du travail salarié et celui de la création d'activités multiples, demeure une des priorités fondamentales de l'Etat¹.

La politique que le gouvernement a approuvée, dans le cadre du plan de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage, a adopté une approche économique qui met les demandeurs d'emploi ainsi que les opérateurs économiques dans une situation leur permettant de bénéficier des dispositions de soutien, d'aide et de divers avantages allant tous dans le sens de la création d'emplois et de leur préservation, surtout en direction des jeunes par l'allègement des charges qui viennent à contre-courant des politiques de recrutement. Ainsi, cette vision de la politique de l'emploi en Algérie, démontre, s'il en est, que la lutte contre le chômage ne s'inscrit pas dans le cadre du recrutement de travailleurs au sein de la fonction publique ou uniquement dans les différents dispositifs mis en place par l'Etat, mais cette lutte est l'affaire de l'économie et de tous les secteurs sans exception².

Le secteur économique dans son ensemble, n'a pas pu absorber toutes les demandes présentes dans le marché de l'emploi. L'État algérien a joué le rôle de régulateur pour la prise en charge des demandeurs d'emploi qui n'ont pas été intégrés dans le circuit économique. Ce rôle apparaît clairement dans les différents dispositifs mis en œuvre par l'Etat qui a œuvré dans ce sens en soutenant l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emplois, en mettant en circuit les différentes agences d'aide et de soutien pour la création de

¹ ZEDDANI Mehdi, « Soutien à l'investissement productif, création d'emploi », Bulletin du Salon National de l'Emploi, Revue SALEM N°1, du 15 au 21 Avril, Alger, 2013, p 03.

² Ibid. p 03.

petites entreprises créatrices d'emplois et de richesses et en les faisant bénéficier d'aides financières importantes et d'avantages fiscaux¹.

Nous pouvons dire maintenant que l'Etat a réussi à impulser une dynamique certaine dans le domaine de la création d'emplois en mettant en œuvre tout ces dispositifs. Et la meilleure preuve de cette réussite est révélée par les chiffres de l'ANEM (Agence Nationale de l'Emploi) qui ont enregistré une hausse significative, passant de 198.776 postes de travail en 2010 à 256.565 en 2012, soit une augmentation de 29 % en l'espace de trois années seulement. Les contrats de travail aidé (CTA) est un dispositif en direction des jeunes. Il a aussi connu un engouement certain de la part des demandeurs d'emplois et des entreprises puisque de 16.937 en 2010, il est passé à 41.753 en 2013, soit une augmentation de 174 %. Selon le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'Algérie demeure le seul pays arabe ayant connu une diminution significative du taux de chômage, passé de 30 % en 2000 à 9,96 % en 2011. En même temps, le FMI prévoit un taux de croissance qui atteindra 3,4 % en Algérie durant l'année 2013 alors que celui du chômage baissera à 9,3 %².

En parallèle au soutien et à l'encouragement de l'économie créatrice de richesses et d'emplois, le gouvernement algérien continue de mettre en œuvre une politique volontariste d'encouragement à la création de postes de travail, ce qui s'inscrit en droite ligne dans le programme quinquennal 2010/2014 prévoyant la création de 3 millions d'emplois durant cette période.

En tout état de causes, la promotion d'une économie créatrice de richesses et d'emplois passe nécessairement par la réactivation des secteurs de l'agriculture et de l'hydraulique, de l'industrie, des BTP, du tourisme, du développement des technologies nouvelles qui possèdent une plus-value très grande. La mise en œuvre d'une pareille politique économique, prévue par le programme du gouvernement, aura pour finalité la création de postes de travail permanents qui viendront remplacer, petit à petit, les postes de travail temporaire.³

¹ Ibid. p 03.

² Ibid. p03.

³.Ibid. p03.

2. La structure de l'offre de l'emploi en Algérie¹

L'accroissement de l'offre d'emploi s'est fait à des rythmes différents depuis l'indépendance à nos jours.

Les investissements massifs réalisés au cours de la période de planification ont permis une forte augmentation des embauches jusqu'en 1984. Au cours des années 90, la croissance de la population active a gagné de vitesse l'augmentation des emplois : le nombre des actifs a connu un accroissement moyen de 4.1% alors que les embauches ont augmenté d'environ 2%.

Cet écart s'explique par le tarissement des recrutements publics suite à l'aggravation de la crise et les licenciements qui se multiplient sous l'effet des réformes économiques.

L'offre d'emploi connaît un nouveau décollage depuis 2001, grâce aux plans de relances économiques et aux nombreux programmes de promotion de l'emploi des jeunes. En parallèle, la population active n'évolue qu'à un rythme moyen de 3.8%.

Cette amélioration du niveau de l'emploi traduit les conséquences des réformes économiques; notamment la libéralisation du commerce, la création des entreprises, les investissements privés et la généralisation de l'emploi précaire

Selon le ministère du travail et de la sécurité social, la période 2000/2007 a enregistré la création nette de 3,198 millions d'emplois, ce qui est égale à une moyenne annuelle de 399 750 postes.

Le programme du gouvernement pour le plan quinquennat 2009/2013 prévoit de créer 452 585 postes d'emplois en moyenne par an, tous dispositifs confondus.

Dans l'état actuel et en raison du blocage de l'investissement productif privé, la création de plus de 2.2 millions d'emplois en cinq ans semble trop ambitieuse.

¹ Document « l'emploi et le chômage en Algérie », 2008, sans page, trouvé dans : [http:// www.mtss.Org.dz](http://www.mtss.Org.dz), Consulté le Mardi, le 11-02-2014, à 22h50.

3. La structure de la demande de l'emploi en Algérie :

La demande d'emploi provient des unités productives et elle est représentée par la population active occupée (l'emploi).

3.1. Evolution intersectorielle de l'emploi:

La dynamique intersectorielle de l'emploi est marquée par :

L'industrie qui a été l'un des secteurs moteurs de la croissance durant les années 70, perd son rôle de pourvoyeur d'emplois. Alors que ce secteur, avec un taux de croissance de l'emploi s'élevant à près de 11% par an participait entre 1967 et 1978 à près de 20% du total des emplois créés hors agriculture. Il enregistre à partir de 1993, des pertes d'emplois significatives au rythme annuel de 0.6% jusqu'en 2002¹.

L'emploi dans l'agriculture a par contre connu une régression entre 1966 et 1977 avec une baisse de volume de 170 000 emplois. La contribution de l'agriculture à l'emploi total qui était de moitié en 1966 n'est plus que de 18% en 1987 du fait d'un exode rural massif. Ce secteur renoue avec la création d'emplois au cours des années 90 et surtout au début des années 2000 où, à la faveur du programme de développement agricole (PNDA), 250 000 emplois agricoles ont été créés durant la période 2000-2002².

Cette restructuration de l'économie algérienne s'accompagne également du développement de l'emploi dans l'administration dont la contribution au total des emplois créés est remarquablement stable au cours des sous-périodes 67-86 et 87-2002. Une évolution qui résulte de la mise en place d'infrastructures administratives et sociales ainsi que du développement de l'éducation nationale et de la santé publique³.

3.2. La segmentation du marché du travail :

Comme dans la plupart des pays du sud et de la méditerranée, on peut distinguer plusieurs segments structurant sur le marché du travail :

- un secteur rural qui englobe la quasi-totalité de l'emploi agricole.

¹ BOUZIDI Abdelmadjid, « Emploi et chômage en Algérie », Les cahiers du CREAD, N°2, 2^{ème} trimestre 1984, p 59.

²Ibid. p 59.

³Ibid. p 59.

• un secteur urbain lui-même constitué d'un secteur urbain informel, où l'emploi est caractérisé à la fois par une grande flexibilité mais également une grande précarité des conditions de travail, et d'un secteur formel qui regroupe le secteur public et privé et qui est soumise à la législation du travail¹.

• l'emploi dans le secteur rural représente une part non négligeable de la demande totale de travail. Alors qu'en 1977, ce secteur occupait 72.2% de la main d'œuvre totale dont près de la moitié provenant de l'agriculture. Cette contribution décline pour ne plus se situer qu'à 42% en 2003. Ce flux migratoire massif attiré vers les agglomérations urbaines par notamment la qualité relative des infrastructures sociales urbaines et la perspective de salaires plus élevés, va exacerber les tensions sur le marché du travail et aggraver le chômage dans le secteur formel².

• Evalué à 58000 en 1990, l'emploi informel, au-delà des difficultés de mesure, a doublé en moins de dix ans. En 2002, l'emploi informel (défini par la composante des travailleurs à domicile et autres catégories non déclarées) représente 36.5% du total de l'emploi hors agriculture et 39% du total de l'emploi urbain. C'est à partir du début des années 90 que se développe le secteur informel, précisément à un moment où le secteur public perd de sa prédominance. Ce développement de l'emploi informel laisse penser que sa causalité en Algérie, n'est pas la politique d'import-substitution mais plutôt le déclin du secteur public qui, à la faveur du lancement des réformes, ne pouvait plus s'accommoder de sureffectifs (Compression des personnels absorbés ensuite par le secteur informel, non paiement des salaires incitant les ouvriers à rechercher un job des activités informelles etc...)³.

• Dans le secteur formel, l'emploi public a été naturellement dominant au cours des années 70 et 80, durant lesquelles les politiques d'import-substitution étaient mises en œuvre. Employant près de 65% de la main d'œuvre totale en 1987, la croissance remarquable du secteur public a été accompagnée du maintien de sureffectifs importants au sein des entreprises publiques lesquelles s'accommodaient d'une contrainte budgétaire douce. Les réformes économiques remettront en question ce « chômage sur le lieu du travail » et amèneront le secteur public à procéder à des compressions de personnels qui lui feront perdre sa prépondérance dans la création d'emploi. Malgré l'assistance

¹ ARHAB Baya, « Contribution à la réflexion sur la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage en Algérie : étude analytique et empirique », Thèse Doctorat en science économiques, Université de Bejaia, Juillet 2010, p 235.

² Ibid. p 236.

³ Ibid. p 236.

financière du trésor public aux entreprises publiques en difficulté afin notamment de préserver l'emploi, 360 000 postes d'emploi ont été perdus, selon le CNES, entre 1994 et 1998, suite à la mise en œuvre des réformes économiques, sans que par ailleurs de nouveaux emplois ne soient créés en quantité significative par le secteur privé local ou les firmes étrangères¹.

4. L'évolution de l'emploi en Algérie :

L'évolution de l'emploi en Algérie, s'est caractérisée par des variations importantes depuis 1962, elle a connu des variations positives qui ont comme conséquence le plein emploi comme durant les années 70, mais elle a connu aussi des variations négatives qui ont comme résultat , la flambée du chômage comme durant les années 90.

4.1. Évolution de la population active :

Après l'indépendance, la population algérienne a augmenté avec un taux d'accroissement démographique record avec l'arrivée des générateurs baby-booms des années 45-65 qui ne commencèrent à se faire sentir qu'au milieu des années 80.

Tableau N°06 : évolution de la population active de 2004 à 2013

	SEXE	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
POP ACTIVE	M	7810	8069	8360	8319	8585	8777	8990	8777	9281	9689
	F	1660	1423	1749	1650	1730	1767	1822	1885	2142	2275
	T	9470	9493	10109	9969	10315	10544	10812	10661	11423	11964
TAUX Activité En %	M	69.1	69.2	69.9	67.8	69	68.7	68.9	65.3	67.8	69.5
	F	14.9	12.4	14.8	13.8	14.1	13.9	14.2	14.2	15.8	16.6
	T	42.1	41	42.5	40.9	41.7	41.4	41.7	40	42	43.2

Source : Tableau construit à partir des données obtenues du site web de l'ONS (www.ons.dz), consulté le Dimanche, le 02-03-2014, à 23h30.

Le tableau N°06 nous retrace l'évolution de la part de la population active dans le rythme de sa progression de 2004 à 2013.

Selon la nouvelle publication de l'ONS en septembre 2013 la population active du moment au sens du BIT a atteint 11 964 000 personnes, soit un accroissement relatif de 4,7% par rapport à septembre 2012. La population

¹ Ibid. p 236.

active féminine a dépassé deux millions de femmes (2 275 000) formant ainsi 19% de l'ensemble de la population active¹.

Le taux de participation à la force de travail de la population âgée de 15 ans et plus (ou taux d'activité économique) est passé à 43,2% soit un accroissement de 1,2% par rapport à septembre 2012 et de plus de 03% par rapport à 2011 : décliné par sexe, il atteint 69,5% chez les hommes et 16,6% chez les femmes. Cependant, des disparités significatives résident entre les deux sexes, mais l'écart se réduit à mesure que s'élève le niveau d'instruction, si nous assistons à un écart de près de 57% entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes sans diplômes. Ce dernier est réduit à 14,1% auprès des diplômés de l'enseignement supérieur. L'accès de la femme à l'éducation et notamment à l'enseignement supérieur conditionne fortement sa participation au marché du travail.²

4.2. Évolutions de la population active occupée (emploi) :

Tableau N° 07 : évolution de la population active occupée de 2004 à 2013

	sexe	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
POP occupée	M	6439	6870	7372	7247	7717	8025	8261	8038	8393	8885
	F	1359	1174	1497	1347	1428	1447	1474	1561	1778	1904
	T	7798	8044	8869	8594	9145	9472	9735	9599	10171	10789
Taux D'emploi En %	M	57	58.9	61.6	59.1	62	62.8	63.3	59.8	61.3	63.7
	F	12.2	10.2	12.6	11.1	11.6	11.4	11.5	11.8	13.1	13.9
	T	34.7	34.7	37.2	35.3	37	37.2	37.6	36	37.4	39

Source : Tableau construit à partir des données obtenues du site web de l'ONS (www.ons.dz), consulté le Dimanche, le 02-03-2014, à 23h30.

La population occupée du moment est estimée, pour sa part, à 10 788 000 personnes, soit un taux d'occupation de 28,0%. Les femmes constituent un volume de 1 904 000 occupées, atteignant ainsi 17,6% de la population occupée totale, une progression d'un dixième de pourcentage par rapport à Septembre 2012³.

En volume, la population occupée s'est accrue de 618 000 par rapport à septembre 2012, soit un accroissement relatif de 6,1%. Ainsi, nous assistons

¹ BERRAH Mounir Khaled, « Activité emploi et chômage », Publication ONS au 4^{ème} trimestre, N°653,2013, p1. Trouver dans le site <http://www.ons.dz>. Consulter le 13/02/2014.

² Ibid. p 01.

³ Ibid. p 02.

pour la deuxième année consécutive à un accroissement relatif du même ordre (5,9% entre 2011 et 2012).

Le taux d'emploi est de 39,0% au niveau national (63,7% chez les hommes et 13,9% chez les femmes).

L'augmentation du volume de la population occupée est essentiellement attribuée à un accroissement très Significatif de l'auto emploi (les employeurs et les indépendants), population qui a connu un solde positif de 235 000 par rapport à 2012, soit un accroissement relatif de 8,2% après le recul observé entre 2011 et 2012. Mais notons également l'accroissement du salariat permanent (+ 203 000) et enfin le salariat non Permanent (+ 166 000 par rapport à la même période)¹

Conclusion du chapitre :

Au terme de ce travail, on conclut que le chômage en Algérie n'est pas une fatalité, il suffit de cerner ses facteurs et de comprendre sa source pour le freiner. Les pouvoirs publics en jouent le rôle primordial en définissant des politiques économiques et sociales adéquates, en accroissant la productivité du travail hors hydrocarbures par le développement et la promotion de l'investissement productif et la relance du secteur privé par la création des petites et moyennes entreprises.

¹ Ibid. p 02.

Section 1 : Les structures d'aide à l'emploi :

Le gouvernement algérien a mis en place depuis les années 1990, de nombreuses politiques, suite aux réformes engagées dans le cadre du plan d'ajustement structurel précurseur des programmes institués. Et dans le cadre de la lutte contre le chômage et de la création de l'emploi, les pouvoirs publics ont mis en œuvre d'autres dispositifs d'emploi, s'articulant autour d'aide aux chômeurs à créer leurs propres entreprises d'un côté et le soutien et la promotion de l'investissement de l'autre.

Ces dispositifs sont représentés par :

- l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ),
- la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC),
- l'agence nationale de gestion de micro crédit (ANGEM)
- et l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

1. Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) :

C'est un dispositif d'insertion professionnelle en direction des jeunes. Il est mis en œuvre depuis le deuxième semestre de l'année 1997. La gestion du programme a été confiée à un organisme spécialisé, dénommé agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).

L'ANSEJ est une institution de soutien, d'accompagnement de conseil, d'assistance et d'aide à la création des petites entreprises. Elle s'adresse à une catégorie de jeunes âgés entre 19 ans et 35 ans et exceptionnellement à 40 ans, si l'activité crée trois emplois permanents en situation de chômage, possédant des qualifications et/ou un savoir-faire certifié et un minimum de fonds propres.

Le dispositif de Soutien à l'Emploi des Jeunes constitue une des solutions appropriées au traitement de la question du chômage¹.

Il vise deux objectifs principaux :

- Favoriser la création d'activités des biens et services par des jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des Jeunes.

Ce dispositif prend en charge les porteurs de projets remplissant les conditions ci-dessous² :

¹ « Jeunes promoteurs de projets de micro-entreprises », sans page, trouvé sur le site [http:// www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz). Consulté le Vendredi, le 07-02-2014, à 21h08.

² Ibid. Sans page.

- Avoir entre 19 et 35 ans avec possibilité d'étendre la limite d'âge à 40 Ans.
- Etre chômeur au moment du dépôt du dossier.
- Mobiliser un effort personnel au titre de la participation au financement du projet.
- Avoir une qualification ou un savoir-faire en adéquation avec l'activité ciblée

Pour améliorer le fonctionnement du dispositif et élargir son champ d'intervention.

Certaines Mesures sont entrées en vigueur en 2004, il s'agit de¹ :

- Relèvement du seuil d'investissement de 4 millions à 10 millions de dinars.
- Baisse des niveaux de participation exigés des jeunes comme fonds propres de 5% pour les projets dont le coût d'investissement est égal ou inférieur à 2 millions de dinars et de 10% pour les projets dont le coût est compris entre 2 et 10 millions de dinars.
- Aides et avantages à l'extension des activités.
- Défisicalisation des véhicules de tourisme.
- Franchise de TVA sur les services.
- Exonération fiscale et parafiscale après le lancement de l'activité pendant 3 à 5 ans.

1.1. La création des micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ :²

La micro-entreprise est un acteur incontournable dans le processus du développement économique .Elle est un instrument très recommandé pour animer et dynamiser l'activité économique locale puisqu'elle permet de créer des emplois et promouvoir l'esprit d'initiative et de l'entrepreneuriat.

La micro entreprise créée dans le cadre de l'Agence Nationale à l'Emploi des Jeunes doit avoir les caractéristiques suivantes :

- La micro entreprise peut être créée par un ou plusieurs jeunes promoteurs et seules les activités de production de biens et de services sont éligibles.
- Les activités commerciales sont exclues.

¹ Colloque de l'ANSEJ, « Le dispositif et les procédures de création des micro- entreprises dans le cadre de l'ANSEJ », Bejaia, du 08 au 12 juillet 2012. Sans page.

² Ibid. Sans page.

- Le montant maximum de l'investissement est de dix (10) millions de dinars.
- Les jeunes promoteurs doivent contribuer financièrement à l'investissement de création et/ou d'extension par un apport personnel variant le niveau de l'investissement et sa localisation (niveau rural, zone défavorisée, zone à promouvoir).

Le dispositif de création des micros entreprises ANSEJ, concerne deux types d'investissement, à savoir l'investissement de création et l'investissement d'extension :

- Le premier porte sur la création des nouvelles micros entreprises par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif ANSEJ.
- Et le deuxième concerne les investissements réalisés par une micro entreprise en situation d'expansion.

Deux formules de financement sont présentées dans le cadre de ce dispositif : Le financement triangulaire et le financement mixte.

Le premier est basé sur la participation du porteur du projet d'un apport personnel de 5% du coût total du projet lorsque celui-ci ne dépasse pas 2 millions de DA. Le reste est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et un crédit bancaire. Lorsque le coût s'élève à plus de 2 millions de DA, l'apport personnel varie entre 8% et 10 %, selon la zone où s'implante le projet.

Pour le deuxième, l'apport personnel constitue 75% du coût global du projet plafonné à 2 millions DA et 80% lorsque celui-ci dépasse

2 millions DA. Le reste du montant est complété par un prêt sans intérêt accordé uniquement par l'ANSEJ.

1.2. Données statistiques sur les micro-entreprises au niveau de la commune de Bejaia :

Pour comprendre le mécanisme et le fonctionnement du dispositif ANSEJ, nous avons décidé de présenter et analyser les différentes données statistiques sur la wilaya et la commune de Bejaia qui nous ont été délivré par l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes grâce à une collecte de données que nous avons effectué au sein de cette agence. Ces données concernent :

- La répartition des micro-entreprises créées au niveau de la commune de Bejaia par secteur d'activité durant les années 2010, 2011, 2012, 2013.
- Répartition des micro-entreprises créées et du nombre d'emplois par secteur d'activités au niveau de la wilaya de Bejaia.

- La répartition des dossiers déposés par les jeunes promoteurs pendant les trois dernières années.

Tableau n° 08: Répartition sectorielle des micro-entreprises créées dans la commune de Bejaia durant les années 2010, 2011, 2012, 2013.

Année	Services	Artisa Nat	Agricult Ure	Trans Port	Indus Trie	Btph	Pêche	Profession Libérale	Hydr Aulique	Total
2010	381	187	42	111	47	416	0	33	22	1240
2011	412	94	60	883	75	247	0	23	0	1794
2012	752	227	100	2060	122	740	0	64	26	4096
2013	365	216	108	159	123	567	3	83	18	1637
Total	1910	724	310	3213	367	1970	3	203	66	8766
%	21.78%	8.25%	3.53%	36.65%	4.18%	22.47%	0.03%	2.31%	0.75%	100%

Source : tableau construit à partir des données de l'ANSEJ.

La lecture du tableau n° 08 nous permet de constater directement que le secteur le plus dynamique en matière de création de micro-entreprises au niveau de la commune de Bejaia, est le secteur de transport avec un nombre de 3213 micro-entreprises, soit un taux de 36.65%. En deuxième position le BTPH avec un nombre de 1970 micro-entreprises créées, soit un taux de 22.47 %. La troisième position est détenue par Les services dont le taux de micro-entreprises créées est de 21.78 %, suivi successivement de l'artisanat, de l'industrie, de l'agriculture, des professions libérales et hydraulique, soit respectivement un taux de 8.25%, 4.18 %, 3.53 %, 2.31%, et 0.75 %. Quant au secteur de la pêche, ce dernier n'a enregistré que 3 micro-entreprises, soit un taux de 0.03 %.

En effet, la prédominance du secteur de transport dans la commune de Bejaia, peut être expliquée par le fait que les activités qu'offre ce secteur ne nécessitent pas une grande maîtrise du mécanisme du marché, et ne sollicitent qu'un capital réduit pour le démarrage de l'activité.

Tableau n° 09 : répartition sectorielle des micro-entreprises et des emplois créés pendant la période 2011, 2012, 2013

Secteur d'activité	Nombre de micro-entreprises créées	Nombre d'emplois
Services	1529	3074
Artisanat	537	1250
Agriculture	268	477
Transport	3102	4703
Industrie	320	1015
BTPH	1554	3672
Pêche	3	13
Profession libérale	170	341
Hydraulique	44	165
Total	7527	14710

Source : tableau construit à partir des données de l'ANSEJ.

A partir des données du tableau nous remarquons que le plus grand nombre de micro-entreprises a été créées dans le secteur de transport 3102 micro-entreprises sur un total de 7527. Ensuite, vient les deux secteurs BTPH et les services avec un nombre presque identique, 1554 pour le premier et 1529 pour le deuxième. Ces deux secteurs ont permis la création de 6746 postes de travail. Le secteur artisanat est en quatrième position. Ce dernier a marqué la création de 537 micro-entreprises et a permis la création de 1250 emplois. La cinquième position est décrochée par le secteur de l'industrie avec la création de 1015 emplois à travers la mise en place de 320 micro-entreprises. Le secteur de l'agriculture et des professions libérales ont intéressé 438 entrepreneurs qui ont investi dans ces deux secteurs. En dernier lieu, nous retrouvons le secteur de l'hydraulique avec la création de 44 micros entreprises et a permis la création de 165 emplois, et enfin, la pêche avec la création de seulement 13 emplois.

Nous pouvons déduire qu'au niveau de la wilaya de Bejaia, le secteur le plus dynamique en termes de création de micro-entreprises est le secteur de transport et secteur des services. Quant aux secteurs les moins dynamiques, nous trouvons le secteur de l'agriculture et de la pêche.

Tableau n°10 : répartition des dossiers déposés de 2011 au 2013.

L'année	Services	Agriculture	Pêche	BTP	Hydraulique	Industrie	Total
2011	2199	285	13	1289	29	321	4136
2012	563	96	2	628	18	221	1528
2013	775	169	6	1013	26	316	2305
Total	3537	550	21	2930	73	858	7969

Source : tableau construit à partir des données de l'ANSEJ.

Les données du tableau ci-dessus concernent la répartition des dossiers déposés au niveau de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes par secteurs d'activités.

En effet, la lecture de ce tableau nous permet de constater que les dossiers déposés au niveau de l'ANSEJ (de Bejaia) sont répartis entre six secteurs d'activités. Le secteur le plus demandé est celui des services, le nombre de dossiers déposés s'élève à 3537 dossiers. En deuxième position, on retrouve le secteur du BTPH avec un nombre de dossiers déposés égal à 2930 dossiers, 858 dossiers sont enregistrés dans le secteur de l'industrie. Enfin, on retrouve les secteurs de l'agriculture ainsi que celui de hydraulique et pêche dont les nombres de dossiers déposés sont respectivement 550, 73 et 21 dossiers.

Nous pouvons alors déduire que pendant ces trois dernières années, et sur les 13997 dossiers déposés, les créateurs ont choisi le secteur des services et du BTPH. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment le coût faible de l'investissement, la disponibilité des fournisseurs en matières nécessaires pour le déroulement de l'activité et l'expérience accumulée dans le domaine.

2. Le dispositif de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :

La perte d'emploi pour des raisons économiques à partir de 1994 et suite à l'application du plan d'ajustement structurel, a poussé les pouvoirs publics à mettre en exécution un dispositif d'emploi dénommé la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC). Il consiste à préserver des postes de travail pour les entreprises en difficulté mais toujours en activité et les aide au retour à l'emploi, notamment au profit des travailleurs compressés pour des raisons économiques. Plusieurs missions ont été confiées à cette caisse depuis sa création à ce jour.

La principale mission consiste au versement de l'indemnité de l'assurance chômage aux salariés ayant perdu leur travail de façon involontaire pour des raisons économiques. Les autres s'articulent autour des actions d'aide et de soutien au retour à l'emploi et à la création d'activités.

2.1. Création de la (CNAC) :

Créée en 1994 (décret exécutif n° 94-188 du juillet 1994 complété par le décret exécutif n° 04-01 du janvier 2004).

A partir de 1994, la caisse nationale d'assurance chômage a lancé un mécanisme passif qui consiste à verser des allocations de chômage pendant une durée déterminée aux salariés touchés par la compression des effectifs consécutivement suite à l'application du plan d'ajustement structurel à partir de 1994¹.

2.2. Les mesures actives :

En plus du versement des allocations de chômage, la CNAC a mis en œuvre entre 1998 et 2004 d'autres mesures dites actives, destinées à la réintégration des chômeurs allocataires au marché du travail. Ces mesures sont : l'aide à la recherche d'emploi, l'aide au travail indépendant et la formation de reconversion.

2.2.1. L'aide à la recherche de l'emploi :

C'est un programme soumis au centre de recherche d'emploi*. Il vise à aider les chômeurs désirant retrouver un emploi salarié, autonome dans leurs démarches de recherche d'emploi, en mettant à leurs dispositions une équipe de conseillers à l'emploi qui les encadre en leur apprenant les techniques de recherches d'emploi modernes. Selon la CNAC, les personnes concernées sont : Tout travailleur ayant perdu son emploi de façon involontaire et pour raisons économiques.

- Les personnes ne possédant pas en matière de recherche d'emploi les compétences et/ ou la confiance en soi nécessaire pour se mettre en valeur auprès des employeurs.
- Les personnes désirant retrouver un emploi salarié.

¹ Guide CNAC, « Dispositif de soutien à la création et l'extension d'activité pour les chômeurs », 2009, p 07, Document de recherche, PDF, consulté le Vendredi, le 07-02-2014 à 12h01.

* Le concept de Centre de Recherche d'Emploi a été développé au début de l'année 1998 par la CNAC à Alger comme opération pilote. Le concept d'origine canadienne fut adapté à l'environnement algérien et connu du succès sur un groupe de 12 personnes pour ensuite s'étendre dans plusieurs autres centres à travers le pays. Le concept a fait ses preuves et il est maintenant mis en pratique dans 21 wilayas.

La session de formation dure trois (03) semaines et concerne un groupe entre 12 à 15 participants qui se rencontrent quotidiennement pendant 3 semaines sous la direction d'un animateur compétent qui fournit le soutien, l'information et le matériel nécessaire au groupe.

Selon la CNAC, 25 à 30% des clients retrouvent un emploi après avoir suivi une session de C.R.E (Centres de Recherche d'Emploi)¹.

2.2.2. L'Aide au Travail Indépendant :

Dans le cadre de la création d'entreprise et en particulier le travail indépendant, la CNAC a mis en place un centre spécialisé destiné spécialement aux porteurs de projets souhaitant bénéficier d'un soutien en matière d'accompagnement dans la création de leurs activités.

Dans ce contexte, un groupe de conseillers du centre se charge auprès du candidat de l'informer sur les procédures de la création d'entreprise et l'orienter pour lui permettre une prise éclairée de décisions sur des options fondamentales relatives à son projet.

Dans ce cadre et selon la CNAC, plus de 1500 porteurs de projets ont bénéficié des services proposés par les CATI (1441 projets gérés par les conseillers dont 160 entrés en activité, 270 en pré-démarrage et 1099 inscrits dans le cadre du microcrédit).

2.2.3. Le soutien à la création et à l'extension d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans :

A partir de 2004 et dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique (PSCE), la CNAC a mis en œuvre le dispositif de l'aide à la création d'activités destiné aux chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans.

Ce programme s'est achevé en juin 2010. Il a été suivi par un autre pour toucher une population plus large. Il s'agit de la catégorie des chômeurs âgés entre 30 et 50ans. Ils bénéficient de plusieurs avantages, notamment le montant global du seuil d'investissement porté à 10 millions de DA au lieu de 5 millions de DA et la possibilité d'extension des capacités de production de biens et de services pour les promoteurs déjà en activité.

2.3 Les conditions d'éligibilité au dispositif (CNAC) :

¹ BOURICHE Lahcène, « Les déterminants du chômage en Algérie », Thèse de doctorat en science économique, Tlemcen 2012-2013, p139.

A la différence des autres dispositifs, la CNAC offre ses conditions d'éligibilité aux chômeurs âgés de 35 à 50 ans. En effet, le bénéficiaire, dans le cadre de ce dispositif, doit remplir ou répondre aux conditions suivantes :

- Le promoteur doit être âgé de trente cinq à cinquante ans.
- Le promoteur doit être résidant en Algérie.
- Le promoteur ne doit pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide.
- Le promoteur doit avoir un savoir-faire et /ou être titulaire d'une qualification professionnelle.
- Le promoteur doit apporter sa contribution sous forme d'un apport personnel.
- Le promoteur doit être inscrit auprès de services de l'agence nationale de l'emploi (ANEM).
- Le promoteur ne doit pas bénéficier d'une aide au titre de la création d'activité.
- Le promoteur doit être sans activité pour son propre compte depuis au moins douze mois¹.

2.4. Les différents produits de la (CNAC) :

Le chômeur promoteur peut bénéficier d'un financement auprès de ce dispositif :

Niveau 1 : Dans ce premier niveau : l'apport personnel du chômeur promoteur est de 5%, par contre le prêt sans intérêt CNAC est de 25% (prêt non rémunéré), et le crédit bancaire est de 70% au maximum. Comme le montre le tableau suivant.

¹ Guide CNAC, Op-cit, p 07.

Tableaux n°11 : investissement inférieure ou égal à 2000 000,00DA.

Apport personnel	Prêt rémunéré	Crédit bancaire
5%	25%	70%

Source : Tableau construit à partir des données obtenues de la CNAC l'année 2013.

Niveau 2 : dans ce deuxième niveau :

- L'apport personnel du chômeur promoteur est de 10%.
- Prêt sans intérêt CNAC est de 20%.
- Crédit bancaire est de 70%.

Tableaux n° 12 : investissement inférieure ou égal à 5000 000,00DA.

Apport personnel	Prêt rémunéré	Crédit bancaire
10%	20%	70%

Source : Tableau construit à partir des données obtenues de la CNAC l'année 2013.

Dans les deux niveaux : les fonds propres sont apportés en numéraire ou en nature dont la valeur doit faire l'objet d'une expertise.

La durée du crédit bancaire peut s'établir jusqu'à sept ans, selon la nature de l'activité projetée et la réglementation qui encadre la distribution des crédits à la banque.

Le chômeur promoteur a une période de différé de remboursement de crédit bancaire qui est fixée entre une année à deux années au maximum à compter de la date de la première utilisation.

Les taux d'intérêt appliqués dans ce dispositif par la banque sont fixés par les conditions générales de banque en vigueur et bonifiés conformément à la loi.

3. L'Agence nationale pour la gestion du microcrédit (ANGEM) :

Ce dispositif a été mis en œuvre en 2004. Il vise à favoriser l'auto-emploi surtout à domicile. Sa mission principale est la gestion des microcrédits. Il est adressé aux personnes de 18 ans et plus, sans revenus ou disposant de petits revenus instables et possédant un savoir-faire relatif à l'activité envisagée.

Il permet d'obtenir un petit crédit bancaire d'une durée de 6 à 12 mois variant en fonction du coût global de l'activité et ne pouvant excéder 95% du

coût global de l'activité lorsque ce dernier est supérieur à 50 000 DA et égal ou inférieur à 100 000 DA.

Ce niveau est porté à 97% du coût global de l'activité lorsque le bénéficiaire détient un diplôme ou un titre équivalent reconnu et/ou l'activité est implantée dans une zone spécifique, (au niveau du sud ou des hauts plateaux).

Il est porté à 70% du coût global de l'activité lorsque ce dernier est supérieur à 100 000DA et égal ou inférieur à 400 000 DA. Un taux d'intérêt bonifié est accordé aux promoteurs selon l'activité projeté ou l'implantation du projet¹.

Le nombre total de prêts accordés par l'ANGEM a atteint 345127 dont 322 775 pour achat de matière première et 22 352 destinés au financement des projets.

La répartition des prêts par secteurs d'activité classe en premier lieu, la petite industrie avec 34%, les services avec 22%, l'artisanat avec 20% l'agriculture et les BTP en dernier rang avec 17% et 7% respectivement.

En matière d'emploi, il a été créé 4994 emplois en 2005. Ce nombre est passé à 457 007emplois en 2011².

4. Le dispositif de développement et de promotion des investissements (APSI/ANDI) :

La relance de l'activité grâce au soutien à l'investissement et aux aides à la création d'entreprises est toujours perçue comme une politique très favorable dans la lutte contre le chômage et la création de l'emploi.

Dans ce sens, un premier code d'investissement a été promulgué en 1993 par les pouvoirs publics en Algérie, donnant naissance à l'agence de promotion et de soutien de l'investissement (APSI)³.

Elle visait en général l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et la promotion de l'investissement en particulier. Néanmoins, ce code a été entravé dans la pratique par quelques obstacles relatifs surtout à la lourdeur de la bureaucratie et la mauvaise gestion du foncier industriel.

¹ BOURICHE Lahcène, Op-cit, p 142.

² Site web de l'ANGM, www.ANGM.DZ, Consulté, le Samedi, le 08-02-2014, à 10h15.

³ Décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993. Ce décret définit le champ, fixe les régimes et les avantages accordés aux investisseurs.

Selon le CNES, l'investissement via l'APSI a eu un bilan modeste, puisque a la fin de l'année 2000, sur 43200 intentions d'investir déposées, la majorité des projets est restée au stade initial. Pour remédier à cette situation et donner un nouveau souffle à la promotion de l'investissement, les pouvoirs publics ont mis en œuvre en 2001, de nouvelles dispositions en matière d'investissement qui ont offert une série d'avantages aux investisseurs nationaux et étrangers¹.

Pour l'application de ce dispositif, une nouvelle agence a vu le jour, à savoir l'ANDI (agence nationale de développement de l'investissement) en remplacement de l'APSI, dépendant directement du Chef du gouvernement.

Cette agence a pour mission :

- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers.
- Accueillir, informer et assister les investisseurs résidents et non-résidents dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'investissements.
- Faciliter l'accomplissement des formalités constitutives à la création des entreprises et la réalisation des projets à travers le guichet unique.
- Octroyer des avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur.
- S'assurer du respect des engagements souscrits par les investisseurs, durant la phase d'exonération.
- Identifier les opportunités d'investissement et constituer une banque de données économiques à mettre à la disposition des promoteurs.
- Entreprendre toute action d'information, de promotion et de collaboration avec les organismes publics et privés en Algérie et à l'étranger pour faire connaître l'environnement général de l'investissement en Algérie, les opportunités d'affaires et de partenariat, et l'encouragement de leur réalisation.
- Identifier les obstacles et les contraintes qui entravent la réalisation des investissements et de proposer aux autorités concernées les mesures organisationnelles et réglementaires pour y remédier.²

¹Ordonnance signée par Abdelaziz Bouteflika N° 01-03 du 20/08/2001) relative au Développement de l'Investissement et la loi d'Orientation sur la Promotion de la PME/PMI.

² Décret exécutif, n° 01-282 du 6 Rajab 1422, correspondant au 24 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement.

Section 2 : La création d'entreprises en Algérie :

L'Algérie possède en matière de création d'entreprises une expérience particulièrement intéressante qu'elle a acquise tout au long des quatre dernières décennies et dont on peut saisir la particularité dans deux faits majeurs¹ :

Il s'agit d'une expérience intervenue dans un pays qui a hérité à l'indépendance d'un nombre peu significatif d'entreprises gérées par des nationaux et qui fut donc à ses débuts un moment de véritables apprentissages pour les créateurs d'entreprises et les institutions d'appui. Cette expérience se déroula en deux phases assez bien délimitées dans le temps² :

- La première phase : décennies 60 et 70, dans le cadre d'une politique de développement étatique de l'économie axée sur l'entreprise publique, l'entreprise privée demeurant tolérée mais sévèrement contrôlée.
- La seconde phase : décennies 80 et 90, dans le cadre de la nouvelle politique économique progressivement mise en place pour instaurer les règles de l'économie de marché et axée sur la promotion de l'entreprise privée.

Ce sont ces deux périodes qui correspondent à deux politiques de création d'entreprises si différentes qu'elle s'est proposé ici pour présenter et pour conclure sur les éléments pouvant déterminer les perspectives offertes aujourd'hui à la création d'entreprises en Algérie.

1. Les décennies 60 et 70 : l'entreprise publique dominante ou l'état entrepreneur :

C'est dans le cadre public que la création d'entreprises va se connaître en Algérie après l'indépendance. Son premier essor est sur tous les plans. L'entreprise publique va prendre des dimensions exceptionnelles qui marqueront durablement l'économie nationale et le pays tout entier.

¹ ISLI ArezkiI Mohand, « Création d'entreprises et développement territorial, problématique, état des lieux et expériences » « La création d'entreprise en Algérie », Les cahier du CREAD N°73, Alger, 2005, p51.

² Ibid. p 51.

1.1. la création d'entreprises : l'état entrepreneur :

Très vite après l'indépendance, les autorités politiques affichent clairement leur option pour une gestion étatique de l'économie avec l'entreprise publique comme instrument de base. Les décrets de mars 1963 organisant l'autogestion des domaines agricoles et des entreprises industrielles laissés vacantes par leurs propriétaires ayant quitté le pays en sont l'illustration. Dans ce cadre, plusieurs dizaines d'entreprises industrielles sont confiées à des comités de gestion constitués par des travailleurs élus avec un président désigné par l'administration¹.

A partir de 1965, l'entreprise publique va prendre la place prépondérante en termes de production, de valeur ajoutée, et d'emploi qu'elle continuera jusqu'aux dernières années de la décennie 90.

De 1965 à 1970, l'état crée une vingtaine de sociétés nationales dans le secteur de l'industrie pour servir de base à la politique d'industrialisation intensive que le pays va connaître durant la décennie 70. Ces nouvelles entreprises vont par ailleurs absorber celles mises en autogestion depuis 1963. Durant cette même période et jusqu'au milieu de la décennie 70, des entreprises de même statut juridique vont voir le jour dans les autres secteurs d'activité économique : économie, agriculture, commerce, transport, habitat, travaux publics²...

A la veille de l'action de restructuration des entreprises publiques en 1982, ces entreprises atteignent le nombre de 150, avec 1000 unités de production des biens et services. Elles constituent les cellules économiques de base du système d'économie administrée ainsi mis en place par l'état. Dans ce système, l'état détenteur des ressources financières provenant de l'exploitation des hydrocarbures, il s'impose ainsi comme état entrepreneur, propriétaire du patrimoine de ces entreprises et responsable de leur création mais aussi de leur gestion. Pour assurer son contrôle sur la gestion de ses entreprises, l'état a mis en œuvre des dispositifs multiples dont on peut citer : l'agrément pour toute opération d'investissement, l'autorisation pour chaque importation, la

¹ Ibid. p 52.

² Ibid. p 52.

domiciliation des comptes dans une seule banque, la fixation administrative des prix, le statut général des travailleurs (SGT)¹.

1.2. Les missions des entreprises :

A leur création, ces entreprises publiques ont en général pour mission, de satisfaire le marché national dans les produits qui leur sont administrativement dévolus. Pour ce faire, elles ont à assurer la commercialisation directe de ces produits qui proviennent de leur propre production.

Tableaux n° 13 : les entreprises publiques dans les années 70

SECTEUR	Branche	Entreprise
Industrie	Produits meuniers	SN SEMPAC
Agriculture	Produits laitiers	ONLAIT
Commerce	Produits textiles	SN COTV
Transports	Transport routier de voyageurs	SNTV
Finances	Banque	BNA
Etudes	Engineering	SNERI

Source : tableau construit à partir des données de la revue d'ISLI Arezki Mohand, « la création d'entreprise en Algérie », p53.

EN 1982, toutes ces entreprises vont faire l'objet de l'opération dite de « restructuration organique » qui a pour objectif de conférer au système de gestion des entreprises publiques plus de souplesse de transparence et de décentralisation².

1.3. Le caractère juridique des entreprises :

Un mode de financement entièrement public³.

Le statut des entreprises publiques repose sur les dispositions de base, outre celles évoquées ci- dessus relatives aux missions, telles que :

¹ Ibid. P 52.

² Ibid. p 53.

³Ibid. p 54.

- la propriété étatique des biens de l'entreprise.
- La nomination du directeur général par les pouvoirs publics.
- Un conseil d'administration constitué de représentants de services de l'état.

La réforme de 1988 destinée à octroyer plus d'autonomie à l'entreprise publique et un caractère moins politique et plus économique à ces actes de gestion¹

2. Les décennies 80 et 90 : l'essor de l'entreprise privée :

Depuis l'indépendance, l'entreprise privée a évolué selon les grandes phases d'organisation politique de l'économie nationale durant lesquelles elle a connu successivement limitation, encouragement et pleine reconnaissance et ce dans le cadre de deux types de politiques de promotion : l'un pour les investissements en général et l'autre pour l'emploi des jeunes.

2.1. Les politiques de promotion de l'investissement privé :

En ce qui concerne les politiques de promotion des investissements, trois périodes sont à distinguer² :

- **De 1962 à 1982 :** cette période fut celle de la limitation de l'entreprise privée. A la base de cette réalité plusieurs mesures sont à retenir :
 - 1962 à 1982 : nationalisation de nombreuses entreprises privées à capitaux étrangers ou nationaux dans tous les secteurs économiques (Industrie, agriculture, commerce et services).
 - 1963 : promulgation du premier code des investissements destiné surtout à attirer l'investisseur étranger. Il n'ya que peu d'effets dans l'attraction du secteur privé en raison de ses dispositions restrictives que du climat politique prévalant.
 - 1966 : adoption d'un nouveau code des investissements qui lui aussi n'est suivi que par un nombre insignifiant de projets privés agréés.
 - 1976 : adoption par référendum de la « charte nationale » dont les dispositions viennent entériner la position politique restrictive à l'égard de

¹ Ibid, p54.

² Ibid. p 58.

l'entreprise privée dont l'existence ne peut être acceptée que dans sa «forme non exploiteuse».

Durant toute cette période, l'entreprise privée continue cependant à se développer par ses propres moyens (crédits bancaires très sélectifs et aides de l'état inexistantes), dans l'industrie manufacturière et le bâtiment tout en demeurant de dimension limitée¹.

- **De 1982 à 1993 :** Avec l'avènement d'une nouvelle direction politique dans le pays en 1979, l'entreprise privée va connaître les premières ouvertures destinées d'abord à réhabiliter puis à promouvoir son développement.

- 1982 : loi 82-11 instituant un agrément préalable et obligatoire à tout projet d'investissement privé. Cette loi est accompagnée d'un discours politique nouveau nettement plus favorable au secteur privé, tout en contenant de nombreuses limitations comme un plafonnement aux investissements autorisés. Ce texte constitue la première ouverture significative de la politique économique sur l'initiative privée. Le nouveau code des investissements et ainsi adopté est accompagné de la création d'un «office national chargé de l'orientation, du suivi et de la coordination des investissements économique privés nationaux OSCIP»

- 1982 : la loi 82-13 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte, permettant l'association des entreprises publiques algériennes à des investisseurs étrangers dont la participation est toutefois limitée à 49%.

- 1988 : loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, qui en matière d'investissement privé, introduit pour la première fois le principe de la liberté de l'investissement étranger en Algérie et institue le conseil de la monnaie et du crédit qui ont la charge de la mission d'agrément les projets d'investissement publics ou privés².

Cette période a vu l'agrément de 4000 projets dont les premiers investissements directs étrangers, l'entrée du secteur privé dans de nouvelles branches d'activité (sidérurgie, électronique, papier) et une implantation plus décentralisée des projets, surtout hors des grandes agglomérations urbaines.

¹ Ibid. p 58.

² Ibid. p 59.

- **De 1993 à ce jour :**

En 1993, les pouvoirs publics dans le cadre des réformes économiques déjà largement avancées vers l'instauration des règles du marché adoptent le décret législatif 93-12 relatif à la promotion de l'investissement. Ce nouveau code met définitivement l'investissement privé sur le même pied d'égalité que l'investissement public et assure la liberté d'investir à tout promoteur privé national ou étranger. Ce nouveau code des investissements a de plus introduit les garanties attendues de l'investisseur privé, sur la non discrimination, la sécurité juridique et le règlement des différends. En 2001, l'ordonnance 01-03 est venue amender le décret exécutif ci-dessus en remplaçant l'APSI par l'ANDI (agence nationale de développement industriel) appelée à s'implanter progressivement dans les 48 wilayas du pays et en privilégiant dans ses mesures les grands projets. Depuis, 30000 projets d'investissement ont été déclarés pour un montant de 2500 milliards de DA et 1250000 emplois. Cependant, le taux de réalisation de ces projets se situe annuellement entre 10 et 15%, un résultat significatif de la lourdeur des contraintes continuant à peser sur l'investissement dans le pays (attribution de terrains, financement bancaire, procédures administratives, conditions de gestion, production du travail)¹.

2.2. La création d'entreprises et la politique de soutien à l'emploi des jeunes :

Pour lutter contre le chômage en général et le chômage des jeunes en particulier, l'Etat algérien a mis en place depuis 1988 des dispositifs spécifiques de lutte contre le chômage des jeunes et la précarité sociale.

L'état crée le dispositif de création de micro-entreprises. Géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et destiné aux jeunes chômeurs qualifiés (âgés de 19 à 35 ans), ce programme consiste à fournir un certain nombre d'incitations à même de favoriser l'entrepreneuriat et la réalisation d'investissements : bonification du taux d'intérêt bancaire, crédit sans intérêt, création d'un fonds de garantie, accompagnement du jeune investisseur, octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux. Les réticences souvent en décalage avec la politique gouvernementale, des banques à financer ses projets et les difficultés d'obtention de locaux professionnels sont les deux principaux facteurs bloquants le développement de ces micro-entreprises. Depuis, il a été enregistré dans ce cadre, l'agrément de 150000 dossiers de micro-entreprises

¹ Ibid. p 59.

prévoyant la création de 375000 emplois pour un investissement de 65 milliard de DA. On estime à 20% le taux de réalisation atteint aujourd'hui en termes de projets mis en service, d'emploi et d'investissement¹.

2.3. Les domaines d'activité :

Dans son action de pénétration du marché, l'entreprise privée a ciblé des activités économiques selon des considérations spécifiques à chaque phase de son évolution² :

- Les activités permises par la législation (ce n'est qu'en 1993 que toutes les activités sont ouvertes).
- Les activités bénéficiant d'avantages fiscaux incitatifs (différent codes d'investissement).
- Les activités n'exigeant pas de lourds investissements (le plafonnement des investissements est un des critères d'agrément dans les codes d'investissement jusqu'en 1993 et les entreprises ne recourant pas aux avantages de ces codes sont soumises à la « nécessité politique » de demeurer petites.
- Les activités de sous traitance suite aux mesures de promotion prises au début des années 80.
- Les activités d'importation, avec la libéralisation du commerce extérieur en 1990.
- Les activités de service, avec la migration des cadres du secteur public vers le secteur privé qui a commencé au milieu des années 80 après la « restructuration organique des entreprises publiques ».

Les entreprises du secteur privé qui en 1999 sont au nombre de 159 500 se répartissent sur les différents secteurs d'activité comme suit :

¹ Ibid. p 60.

² Ibid. p 60.

Tableau n° 14 : Les entreprises privées par secteur d'activité 1999 :

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	%
Agriculture et pêche	4 800	3
I Industrie	39 000	25
Bâtiment et travaux publics	42 700	27
Transport et communication	14 000	9
Commerce	26 100	16
services divers	32 900	20
Total	159 500	100

Source : tableau construit à partir des données de la revue d'ISLI Arezki Mohand, « La création d'entreprise en Algérie ».p 61.

2.4. La localisation :

La localisation des entreprises confirmées par celles des projets respectivement déclarés à l'APSI ou financés dans le cadre de l'ANSEJ, montre la prédominance des grandes agglomérations du nord du pays. Ainsi Alger compte environ 13.5% des entreprises et 10 principales agglomérations du nord (Alger, Oran, Bejaia, Sétif, Blida, Chlef, Constantine, Tipaza, Boumerdes et Tizi Ouzou) accueillent près de 50% des entreprises recensées. Cependant, on peut constater une certaine diffusion de la capacité de création d'entreprises sur le territoire national sous l'effet des régimes fiscaux favorables adoptés au profit des régions des hauts plateaux¹.

2.5. La taille :

Comme le montre le tableau ci-après les entreprises privées sont en termes d'emploi constituées dans leur écrasante majorité de petites entités de moins de 10 personnes.

¹ Ibid. p 61.

Tableau n° 15 : La taille des entreprises privées 1999 :

Tranche D'effectif	Nombre d'entreprises	%	EMPLOIS	%
0-9	148 725	93,2	221 975	34,9
10-19	5 778	3,6	77 082	12,1
20-49	3 322	2,1	99 649	15,7
50-99	997	0,6	67 664	10,7
100 ET PLUS	685	0,4	168 005	26,5
TOTAL	159 507	100	634 375	100

Source : tableau construit à partir des données de la revue d'ISLI Arezki Mohand, « La création d'entreprise en Algérie », p 62.

2.6. L'entrepreneur :

En l'absence d'étude sur le profil des entrepreneurs, l'observation permet de relever une évolution liée aux grandes phases que l'entreprise privée a connues depuis l'indépendance. On peut noter ainsi :

- Durant les décennies 60 et 70, période où l'investissement privé a subi un certain ostracisme ; les entrepreneurs se recrutent le plus souvent parmi des anciens commerçants.
- A partir de la décennie 80 et particulièrement durant la décennie 90, avec le tarissement de l'emploi public, les facilités de départ accordées aux cadres et à la maîtrise du secteur public, les mesures de promotion du secteur privé et le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes, l'entrepreneur privé voit son profil se modifier radicalement.
- Aujourd'hui, cette catégorie sociale est constituée en moyenne d'éléments plus jeunes d'un niveau d'instruction supérieur, d'origines professionnelles plus diverses (commerces privés, entreprises publiques et administration) de technicité plus grande et comprenant désormais l'élément féminin de plus en plus présent¹.

2.7. La capacité de création d'entreprises :

La capacité de création d'entreprises est pour chaque pays le résultat de nombreux facteurs tels que le sens de l'entreprise (entrepreneur ship) des individus suscités et portés par les incitations de l'environnement, traditions,

¹ Ibid. 63.

opportunités d'investir, facilités, aides, fiscalité et services d'appui. Elle est également liée aux procédures administratives de création juridique qui en Algérie sont réputées lourdes. Une quinzaine de formalités et un minimum d'un mois sont requis du promoteur pour inscrire son entreprise au registre du commerce. Les quelques données du tableau ci-après montrent la relation existant entre la puissance économique du pays et sa capacité de création d'entreprises¹.

Tableau n° 16 : la création d'entreprise dans le monde :

Pays	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises / 1000 habitant
USA	22 000 000	73
Angleterre	3 500 000	58
France	2 300 000	38
Brésil	4 500 000	38
Algérie	160 000	5

Source : tableau construit à partir des données de la revue d'ISLI Mohand Arezki, « La création d'entreprise en Algérie ». P 63.

Conclusion du chapitre :

A partir de 1990, l'état algérien a lancé un ensemble de dispositifs dans le but d'aider les chômeurs à créer leurs propres entreprises. A cet effet, plusieurs organismes ont été mis en place.

Et à partir de 2004, d'autres programmes sont entrées en vigueur englobant les anciens dispositifs de l'emploi. Ils se fondent sur deux dispositions à savoir, l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes qui s'adresse au primo-demandeurs d'emploi, et le soutien à la création d'entreprise.

¹ Ibid.p 63.

Section 1 : Généralités sur les micros entreprises :

La micro-entreprise est l'une des formes d'entreprise qui joue un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social par la flexibilité de sa structure et sa capacité à s'adapter aux pressions multiformes de l'environnement économique. Cette forme d'entreprise est au centre des politiques industrielles et des préoccupations politiques et sociales pour préserver et développer l'emploi ainsi que de développement des régions.

Dans ce contexte, notre attention sera portée sur les déterminants essentiels de la micro-entreprise : on s'intéressera dans la première section sur les généralités de la micro entreprise, ensuite nous évoquerons dans la seconde section ses modes de financement.

1. Les objectifs de la micro-entreprise :

- a) La création de micro-entreprise vise quatre objectifs¹ :
- La promotion de l'esprit d'initiation et d'entrepreneuriat : à ce sujet, c'est un climat de « culture » qui convient à l'incitation et l'encouragement dans le cadre de la politique d'ouverture sur l'économie du marché.
 - La valorisation du secteur de l'artisanat traditionnel et la pérennité d'une entreprise économique : elles reposent essentiellement sur les aspects qui seront appréciés notamment, la rentabilité et la fiabilité d'un projet de création d'une micro-entreprise, les aspects de gestion de l'entreprise et de qualification du collectif qui constituent des paramètres d'appréciation également non négligeables sur les durées de vie de toute entreprise de production.
 - La promotion et la création de la micro-entreprise : celles-ci visent à générer par la multiplication des profits, le maximum d'emplois directs et indirects économiquement viables et durables, de sorte à participer activement et progressivement à la résorbations du chômage notamment celui des jeunes.
 - La valorisation de l'emploi informel : il s'agit principalement d'aider et d'assister par différentes actions de soutien matériel, financier et réglementaire des animateurs d'activités de production des biens et de services qui interviennent dans la vie économique et sociale.

¹ BELETTAF Matouk, « La micro-entreprise, agent du développement local », Projet de recherche Université de Bejaia, Avril 2004, Sans page, Document de recherche PDF, Consulté le Jeudi, le 09-01-2014 à 21h10.

- b) La création de la micro- entreprise repose sur une approche nouvelle de l'emploi ayant pour principes de base :
- En premier lieu, celui de la responsabilité totale et entière des entrepreneurs potentiels sur la nature de l'activité projetée, les démarches les moyens à mettre en œuvre et le statut de la micro-entreprise à créer.
 - En deuxième lieu, le respect de la liberté d'intervention et de décision des partenaires concernés (la banque, l'entreprise, collectivités locales) qui ne peuvent être soumises à des obligations que dans le cadre de leurs prérogatives et leur volonté de soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise.

2. Les formes juridiques de la micro-entreprise :

La micro-entreprise peut prendre plusieurs formes. En Algérie, son activité s'adapte beaucoup plus au secteur de l'artisanat (qui reste certe à promouvoir), au secteur du commerce, à celui du transport et les autres prestations de services.

Parmi les formes que peut prendre la micro-entreprise, on peut citer :

2.1. Les entreprises individuelles :

Elles sont la propriété d'une personne physique qui exerce son activité avec ses moyens personnels. Cette personne est l'unique responsable de ses biens en cas de faillite et c'est également la seule bénéficiaire des gains réalisés par l'entreprise.

Elle est donc incluse dans son patrimoine (ensemble des biens créances et dettes d'une personne) ce qui induit une conséquence très importante car l'exploitant est indéfiniment responsable des dettes de son entreprise. En cas de faillite, ses créanciers pourraient demander en justice la saisie de ses biens personnels et éventuellement ceux de son conjoint selon le type de régime matrimonial (résidence voiture particulière bijoux,...etc.)¹.

La responsabilité de l'entrepreneur est indéfinie. Ce dernier a la qualité de commerçant ou d'artisan ou d'auto entrepreneur dirigeant seul son entreprise²

2.2. Les entreprises sociétaires :

Ces entreprises sont constituées de plusieurs personnes liées par la confiance mutuelle.

¹ KANT Jean Daniel, « Insertion professionnelle introduction à l'entreprise », Notes de cours pour l'enseignant, UPMC, 2012, p 05.

² GOGUET Pierre et RATEL Yves et PETITJEAN Yves, « Création d'entreprise mode emploi », 18^{ème} Edition PUBLICOM, Bordeaux, 2012, p18.

Ce sont des entreprises dont le fonctionnement est régi par des statuts codifiés dans le code des sociétés. On peut distinguer à l'intérieur de ce groupe, quatre catégories d'entreprises :

2.2.1. La société en nom collectif (SNC) : société de personnes :

C'est une société à responsabilité illimitée pour les associés. Ceux-ci vont être personnellement exposés au paiement des dettes de la société. La personnalité des associés est déterminante et en particulier leur solvabilité. Elle est désignée par une dénomination sociale à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou de plusieurs associés, et qui doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention 'société en nom collectif. Tous les associés sont gérants, sauf stipulation contraire des statuts qui peuvent désigner un ou plusieurs gérants associés. La société prend fin par le décès de l'un des associés sauf s'il a été stipulé que la société continuerait, soit avec les associés seulement, soit avec un ou plusieurs héritiers ou toute autre personne désignée par les statuts.

Dans ce type de société les associés ont la qualité de commerçants ; ils sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales, et exercent conjointement la gérance (sauf stipulation contraire des statuts)¹. Au sein de cette entreprise, les décisions sont prises selon le principe « un homme, une voix » et certaines d'entre elles nécessitent l'unanimité (changement d'associés par exemple).

2.2.2. La société à responsabilités limitées (SARL) :

C'est une forme de société à vocation commerciale. Elle est constituée par une ou plusieurs personnes qui ne supportent les pertes qu'à la concurrence de leurs apports.²

Elle a pour principale caractéristique de limiter la responsabilité financière des associés au montant de leurs rapports : chacun d'entre eux ne supporte les pertes éventuelles de la société qu'à la hauteur de son apport. Elle peut être constituée par l'apport d'un seul associé et dans ce cas, on parle d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Il n'ya aucune exigence de capital minimum, ce dernier est déterminé librement par les associés en fonction de la taille de l'activité et des besoins en capitaux de l'entreprise³.

¹ « Guide Fiscal du jeune promoteur d'investissements » 2011, p 05, PDF, Document de recherche Consulté le jeudi, le 27-03-2014, à 20h38.

² Ibid. p 05.

³ GOGUET Pierre et RATEL Yves et PETITJEAN Yves, op- cit, p20.

La SARL est une société relativement fermée, le nombre des associés est limité et la cession des parts sociales est soumise à l'agrément des autres associés. La qualité d'associé n'entraîne pas celle du commerçant.

2.2.3. La société par action (SPA) la société des capitaux :

Une société par actions (SPA) ou une personne morale à but lucratif constitue une entité juridique légalement distincte de son ou de ses actionnaires. L'objectif d'une personne morale à but lucratif est d'exploiter une entreprise afin de réaliser des bénéfices et de les répartir s'il y a lieu entre les actionnaires sous forme de dividendes. La gestion de la SPA est assurée par les associés ou par des personnes nommées à la diligence des associés. Les décisions sont prises dans l'intérêt de la société à concurrencer des parts détenues par chaque associé.

En effet, les micros entreprises ne font presque pas recours à cette forme d'entreprise vu sa taille réduite et son faible capital. Elles sont conclues suivant les capitaux qu'apportent les associés. Elles sont aussi appelées des sociétés ouvertes car dans ce type de sociétés, c'est beaucoup plus le capital qui est pris en considération¹ que la personne.

Créée pour faciliter la réunion des capitaux importants, elle est parfaitement adaptée aux besoins de la grande entreprise.

Les parts sociales y sont représentées par les actions librement accessibles et négociables (un marché a même été créé à cet effet : la bourse des valeurs). Un associé peut donc se retirer à tout moment. Cette liquidité du marché des titres des sociétés facilite l'orientation de l'épargne vers cette forme juridique.

La SPA est dirigée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale des associés actionnaires ; le conseil élit en son sein le président directeur général².

2.2.4. Les sociétés en commandité simple (SCS) :

La société en commandité simple est une société commerciale de nature hybride qui comprend deux catégories d'associés : les commandités et les commanditaires.

-Les commandités qui engagent leur patrimoine et leur responsabilité personnelle en qualité de commerçant dans la gestion de l'entreprise.

¹ « Guide Fiscal du jeune promoteur d'investissements », op.cit, p 05.

² KANT Jean Daniel, Op-cit, p 05.

-Les commanditaires qui ne s'engagent que proportionnellement à leur apport et ne peuvent s'impliquer dans la gestion de la société, ni engager cette dernière vis-à-vis des tiers¹.

3. Les caractéristiques de la micro-entreprise² :

En Algérie la micro-entreprise peut être créée par un ou plusieurs jeunes promoteurs en utilisant leurs propres fonds ou bien en optant pour les formules proposées par l'ANSEJ. Les critères et les conditions exigées par ce dernier sont :

- Le ou les jeunes promoteurs ne doivent pas occuper d'emplois rémunérés au moment du dépôt de leur dossier pour l'investissement de création.
- L'âge du ou des jeunes promoteurs doit se situer entre dix-neuf et trente cinq ans au moment du dépôt de leurs dossiers pour l'investissement de création. Pour le gérant, l'âge peut aller jusqu'à 40 ans avec engagement de création de deux emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans la micro-entreprise).
- Le montant maximum de l'investissement de création ou d'extension est de dix millions de dinars.
- Le ou les jeunes promoteurs doivent contribuer à l'investissement de création ou d'extension par un rapport personnel qui varie selon le niveau de l'investissement et sa localisation.
- L'éligibilité du ou des jeunes promoteurs est aidée principalement par le FNSEJ (fond National de Soutien à l'Emploi des Jeunes) pour les investissements de création qui sont fondés sur les critères d'âge, de non activité et de qualification.
- L'éligibilité des investissements de création est déterminée à partir d'une étude technico-économique réalisée sur la base de facteur pro format.
- L'éligibilité des investissements de création est déterminée à partir d'une étude de conformité des services de l'ANSEJ après expiration de la phase d'exploitation de l'investissement de création.

¹ GOGUET Pierre et RATEL Yves et PETITJEAN Yves, op- cit, p20.

² « Guide fiscal du jeune promoteur d'investissement » op. cit, p 08.

4. Les typologies des modes de fonctionnement des micro-entreprises

Il existe quatre types de modes de fonctionnement qui se distinguent les uns des autres, mais dont l'évolution ou le changement de nature peut les amener à se rencontrer.

Dans cette partie, nous allons présenter les différents modes de fonctionnement des micro-entreprises.

4.1. L'informel de suivi (les indépendants) :

Ce groupe est constitué de micros activités généralement créées par des personnes très peu qualifiées, s'auto employant et produisant sans charges fixes. Ses activités sont souvent exclues de nombreuses études et par définition ne sont pas considérées comme des entreprises, d'où leur appellation activité de suivi. Leur raison d'existence n'est pas de répondre à une demande sur le marché mais plutôt de procurer un revenu minimum à des personnes sans travail et sans capital. On assimile souvent les indépendants travaillant seuls et non-salariés à ce groupe d'informel de suivi¹.

4.2. Les micro-entreprises mixtes :

Elles sont généralement constituées de trois à dix actifs et managers par des chefs d'entreprise plus ambitieux ayant un niveau de qualification supérieur. Parmi les objectifs, on retrouve : le développement de l'entreprise, l'accroissement de la clientèle et la réalisation des profits. Ces micro-entreprises sont souvent visibles et respectueuses au cadre institutionnel employant en partie une main-d'œuvre salariée et possédant d'importantes charges fixes².

4.3. Les micro-entreprises formelles :

Elles emploient entre 6 à 10 travailleurs, les chefs d'entreprise sont qualifiés et dotés de compétences techniques et comptables. Ces micro-entreprises utilisant des technologies modernes ont un mode de fonctionnement formel, emploient des salariés et sont bien insérées dans le marché des biens et services³.

¹ MARNIESSE Sarah, « La dynamique des micro-entreprises », Un bilan d'enquêtes récentes, Paris 2012, p13, 14.

² Ibid. p 14.

³ Ibid. p 14.

Section 2 : Les modes de financement des micro-entreprises :

Selon leurs besoins de financement, les entreprises disposent des différents modes de financement, allant de l'auto financement au financement par crédit bancaire ou par le recours au marché financier.

1. Les besoins de financement :

Les micro-entreprises, dans leurs activités, se trouvent confrontées à plusieurs besoins de financements engagés. Ces besoins se présentent à plusieurs niveaux de leurs activités notamment au cours de la phase de démarrage, la phase d'exploitation et la phase d'extension de l'activité. La nature de l'activité détermine le montant qui doit être adapté.

1.1. Besoin de financement pour la phase de démarrage :

Ce besoin naît lors de la création de l'entreprise. Il concerne le coût de l'investissement initial en équipement, le cout d'acquisition du local de production et de la gestion administrative et financière, les frais préliminaires, le coût de lancement de la production.

1.2. Besoin de financement pour la phase d'exploitation :

Cette phase est caractérisée par le besoin de l'entreprise de régler sa situation financière à court terme notamment l'achat de matières premières, ainsi que le coût de la main d'œuvre, et cela dans le but de garantir le maintien du déroulement de l'activité. Ce besoin provient du décalage entre les fonds issus de la livraison de sa production à la clientèle et le règlement qu'elle effectue à ses fournisseurs.

En réalité l'entreprise dispose de ressources sous forme de créances sur la clientèle et doit honorer ses engagements vis à vis des fournisseurs et des employés. Ce type de besoin est appelé besoin en fond de roulement (BFR).

La limite de financement de ce besoin peut constituer une entrave à la croissance de l'entreprise. Vu la fréquence de ce type de besoin, les micro-entreprises permettent à ce dernier de profiter d'avantage en termes de fiscalité et parafiscalité et d'un accès au crédit.

1.3. Besoin de financement pour la phase d'extension de l'activité (financement à moyen terme) :

Ce besoin apparaît dans les projets de renouvellement d'équipement de production par l'achat de nouveaux matériels et le recrutement de nouveaux travailleurs en vue d'accroître la production du personnel et d'améliorer la qualité de la production.

Les couts nécessaires pour la réalisation de ces projets sont plus importants que ceux des phases précédentes. Cependant, l'entreprise, en cas de manque de ressources suffisantes, risque de ne pas pouvoir financer ce besoin et se trouverait donc privée des opportunités de vivre des expériences en matière de croissance.

2. Les offres de financement :

L'idée de création d'entreprise doit obligatoirement avoir des ressources nécessaires à sa création d'abord, puis au financement du besoin d'exploitation et ensuite à sa croissance. Ces ressources ont trois grandes origines :

2.1. Le marché financier :

Il met en présence les agents à excédant de financement et les agents qui ont besoin de financement pour échanger les fonds et titres de créances.

En ce moment les entreprises en besoin de financement émettent en représentation des fonds à recevoir des titres à court ou moyen terme ou des titres à long terme pour augmenter soit leur capital social(émission d'action) soit par recours à des emprunts à long terme non bancaires (émission obligatoire) . Ces actions et obligations émises font l'objet d'activités négativement négociables au sein de la bourse notamment dans les pays dotés d'un système financier dynamique fonctionnant selon les règles d'économie de marché.

En Algérie, et malgré les efforts consentis pour placer le pays dans le système d'économie du marché, la situation de la bourse reste à un stade embryonnaire dans le lancement des activités et /ou les activités restent en cours de réalisation.

2.2. L'autofinancement :

C'est le financement qui est assuré par l'entrepreneur lui-même en d'autres termes, c'est le financement dégagé des ressources propres sous forme d'apport personnel. L'autofinancement protège l'entreprise de charges financières trop importantes qu'elle aurait eues en cas de recours à la dette. C'est donc une diminution du risque de faillite qui est souvent lié à un endettement

trop lourd. On peut distinguer plusieurs sources d'autofinancement selon l'investissement qui concerne une activité en cours de création. Pour la phase démarrage, on parle d'autofinancement opérationnel et la cession de propriété. Pour la phase d'extension, on parle de l'augmentation du capital en numéraire et la mise en réserve du résultat de l'exercice.

2.2.1. L'autofinancement opérationnel :

Cet autofinancement est généralement utilisé par les entreprises déjà existantes pour financer l'achat de matières premières. Ce type de financement peut présenter une contrainte pour l'expansion et la croissance des micro-entreprises. Dans le cas où les micro-entreprises produisent pleinement leurs capacités, cette contrainte peut être levée.

2.2.2. La vente de propriété :

Elle est considérée comme le moyen le plus fréquent pour l'investissement initial par une micro-entreprise. Dans ce cas, l'entrepreneur se retrouve face à l'obligation de céder soit un bien immobilier ou mobilier pour pouvoir constituer son apport personnel sachant que les individus préfèrent économiser sous forme de bien au lieu d'épargner à cause de la baisse des taux d'intérêt et l'inflation importante.

2.2.3. L'augmentation du capital :

L'augmentation du capital en numéraire est le procédé idéal pour consolider les capitaux permanents de l'entreprise. L'entreprise peut éviter l'endettement en émettant de nouvelles actions qui peuvent être souscrites par les anciens actionnaires pour l'accroissement de leurs participations ou par de nouveaux actionnaires pour des participations nouvelles.

Le mode d'augmentation du capital est sollicité par les entreprises dans le but d'acquérir des biens mobiliers ou immobiliers pour l'extension de leurs activités.

2.3. Le financement externe :

A ce titre, on peut citer plusieurs catégories de financement à savoir :

2.3.1. Le prêt familial :

Cette source de fonds est considérée comme le deuxième plus important moyen de financement après les prêts bancaires pour financer son activité. Cette méthode est connue dans les pays développés et en voie de développement. L'entrepreneur fait donc appel à l'aide de ses parents ou à d'autres membres de sa famille qui peuvent être eux aussi investisseurs dans le même secteur ou dans des activités différentes pour lui fournir le montant approprié pour financer les différentes activités de sa micro-entreprise.

2.3.2. Le crédit fournisseur :

Il repose essentiellement sur les délais qu'accordent les fournisseurs des entreprises pour régler leurs factures concernant l'achat de matières premières ou tout autre achat réalisé par l'entreprise. Mais dans le cadre d'une création, les partenaires ne connaissent pas la nouvelle entreprise. Ils n'acceptent donc pas toujours de lui accorder des délais de règlement. Au contraire, ils exigent parfois un paiement comptant tant qu'ils n'ont pas testé la fiabilité des nouveaux dirigeants. Lors de la préparation de son projet, le créateur doit donc prévoir de négocier l'obtention de délais de règlement auprès de ses futurs partenaires.

Les entreprises font recours à ce mode de financement lorsqu'elles n'arrivent pas à financer leur besoin de trésorerie à partir de ce qu'elles dégagent de la vente de ses produits pour ses clients.

2.3.3. Les avances de paiement des clients :

Ce cas là est un mode de paiement où les clients règlent leurs ventes ou leurs prestations de services avant la livraison. Ce mode est utilisé par les micro-entreprises pour éviter le risque de non paiement de la clientèle. Ces avances jouent un rôle important dans le financement du fond de roulement. Elles sont généralement utilisées par les micro-entreprises qui produisent sur commande ou qui offrent des prestations à domicile.

2. 3.4. L'emprunt bancaire :

L'emprunt bancaire correspond à une somme mise à la disposition de l'entreprise par une banque, c'est le mode de financement le plus important pour les micro-entreprises. Ces derniers font appel à ce financement lors de la création. La forte demande de ce mode de financement s'explique par les avantages concernant le mode de remboursement ainsi que les taux appliqués.

3. Le financement bancaire :

C'est le moyen le plus important pour les micro-entreprises lors de la création notamment dans le cadre des programmes en faveur de l'emploi à cause des avantages dans le mode de remboursement et le taux appliqué. Quant au financement des activités courantes des entreprises en terme de besoin de trésorerie. Ces dernières y font recours lorsque tous les autres moyens sont épuisés à leur égard, aux exigences qui en découlent en termes d'étude de fiabilité de projet et d'analyse de la situation financière des entreprises ; ce qui caractérise le blocage de bons nombres de projets et retards de l'allocation des ressources pour les projets retenus.

L'exemple de La Banque du Développement Local (BDL) a financé 430 000 projets depuis 2008 :

Cette banque a permis de créer plus de 132 000 emplois durant la même période,

a-t-il annoncé son président directeur général. Il a également souligné que les crédits dans le cadre de la mise en place des différents dispositifs d'aide à la création d'emplois et de micro-entreprises, ont atteint les 43,9 milliards de dinars en 2011 et 36,9 milliards de dinars en 2012.

Conformément aux accords qui lient la BDL à l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM, nous offrons des formules plus attrayantes et plus souples qui permettent aux jeunes d'avancer plus vite dans leurs projets. ¹

¹ « Conjoncteur RH Algérie, Newsletter, N° 13, Avril 2013 ». Sans page, Trouver sur le site <http://www.teamconsult-dz.com>. Consulté le Mardi le, 02-04-2014, à 22h15.

Conclusion du chapitre :

La création de la micro-entreprise apparaît comme une source de richesse nouvelle. Elle est considérée comme un impératif non seulement économique mais aussi social. Afin d’accomplir son fonctionnement, elle doit satisfaire ses besoins de financement par différentes natures, même si ces différents modes ne sont pas toujours à la disposition des jeunes. Mais pour palier ce manque, les pouvoirs publics doivent faciliter le financement de ces micro-entreprises et encourager les jeunes à créer leurs propres entreprises.

Analyse et interprétation de quelques cas de micro-entreprises créées dans la wilaya de Bejaia :

Pour l'analyse et l'interprétation des résultats de nos entretiens auprès d'une dizaine de jeunes entrepreneurs créateurs de micros-entreprises, nous avons opté pour l'étude du discours de l'ensemble de cas interviewés. A l'aide d'une analyse thématique, nous avons essayé de démontrer l'influence de facteurs tels que : l'ancienneté professionnelle antérieure, l'aide familiale et le niveau d'instruction sur la prise de décision et la réussite de l'investissement privé du jeune entrepreneur.

1. Les caractéristiques individuelles de la population d'étude :

➤ Le premier cas :

C'est le cas d'un jeune entrepreneur âgé de 39ans architecte agréée, après l'obtention de son diplôme il a travaillé 3ans dans l'entreprise sycbak (El Khalifa) ce qui l'a motivé a crée son propre bureaux d'étude.

C'est le 27 juillet 2005 qu'il a commencé a crée sont bureau d'étude.

En ce qui concerne la participation de cette entreprise à la création d'emploi, l'entrepreneur a recruté deux employés.

➤ Le deuxième cas :

Il s'agit d'une micro entreprise « Computer Service », le propriétaire est âgé de 49ans, diplômé d'un CED (certificat d'économie et de droit).Après avoir fini ses études il a travaillé comme gestionnaire dans un bureau de comptabilité d'expertise.

C'est le 3 mars 1992 qu'il a installé son entreprise.

Cet entrepreneur a créé des postes d'emploi pour 7 personnes.

➤ Le troisième cas :

Le jeune porteur du projet âgé de 31ans artisan en ferronnerie titulaire du niveau 9em année fondamentale. Il a travaillé longtemps dans les entreprises de boussouira et ouari avant d'avoir l'idée de créer sa propre micro entreprise.

A propos de cela il nous a déclare que « avant de crée mon entreprise j'ai travaillé pendant 15ans comme soudeur au profit d'une autre entreprise, ce qui m'a permis d'avoir une bonne expérience pour créer la mienne ». Selon ce jeune

entrepreneur c'est la bonne maîtrise du domaine qui l'a encouragé d'investir dans ce circuit.

C'est en Novembre 2009 qu'il a commencé les procédures de création de sa micro entreprise. Et depuis il a créé deux postes d'emploi.

➤ **Le quatrième cas :**

C'est le cas d'une entreprise individuelle, une agence de voyage et de tourisme, créé par un jeune entrepreneur âgé de 25ans, licencié en gestion hôtelière et touristique. Immédiatement après l'obtention de son diplôme et pour éviter le chômage, il a décidé de créer en juin 2013 sa propre micro entreprise, il nous a déclaré « *j'ai pensé a la création d'une micro entreprise bien avant d'avoir mon diplôme pour éviter de vivre une longue période de chômage* ».

Et en ce qui concerne la participation de cette micro entreprise à la création d'emploi le jeune entrepreneur a recruté deux employés.

➤ **Le cinquième cas :**

Il s'agit d'une micro entreprise de tirage de plans et de photocopies diverses. Le jeune entrepreneur est âgé de 39ans, architecte, après l'obtention de son diplôme il a décidé d'investir dans un domaine autre que son domaine de formation.

C'est en 2005 qu'il a créé son entreprise de tirage et il nous a dit : « *je n'ai pas aimé continuer dans le domaine de l'architecture par ce que je veux connaître d'autres sensations* ».

Et en ce qui concerne la participation de cette entreprise à la création d'emploi, le porteur du projet a recruté quatre employés.

➤ **Le sixième cas :**

Le jeune porteur du projet et âgé de 33ans diplômé en infographie sérigraphie, avant d'avoir l'idée de créer sa propre entreprise il nous a expliqué comment il a eu l'idée la créée : « *avant de créer mon entreprise j'ai travaillé chez mon père comme infographe, ce qui m'a aidé à avoir une maîtrise de ce domaine et d'hériter du travail de la famille* ».

Suite à cette événement et aux encouragements de son père, le jeune titulaire du niveau 1^{er} AS a décidé en 2001 de créer sa micro entreprise gravoplexe (gravure, tampon, pub) et depuis sa création il a créé trois postes d'emploi.

➤ **Le septième cas :**

C'est le cas d'un porteur de projet âgé de 44ans titulaire du niveau 7^{ème} années (secondaire), diplômé en chauffagerie plomberie sanitaire : *« j'ai travaillé dans une entreprise d'état, une société de travaux généraux et bâtiment (STGB) en 1997 comme plombier, et c'est grâce à ce travail que j'ai eu l'idée et l'expérience avec lesquelles je me suis engagé dans la création d'une entreprise individuelle »*.
Donc c'est la maîtrise du domaine qui a encouragé cet entrepreneur pour créer en 2008 sa propre micro entreprise, et depuis il a embauché six personnes.

➤ **Le huitième cas :**

C'est le cas d'un jeune entrepreneur âgé de 30ans licencié en français, après avoir terminé ses études il a travaillé dans une agence de publicité ou il a eu l'idée de créer sa propre micro entreprise ; il nous déclare : *« c'est vrai que ce n'était pas mon domaine, mais grâce à mon expérience de 9 ans, je me suis engagé dans la création de ma micro entreprise, afin de ne pas vivre une longue période de chômage »*.

Et c'est en 2008 qu'il a créé une micro entreprise de publicité, et cela a permis la création de trois postes de travail.

➤ **Le neuvième cas :**

Il s'agit d'une micro entreprise ETB.TCE. Âgé de 30ans, titulaire du niveau 9^{ème} AF secondaire, avant l'obtention de son diplôme de soudeur il a travaillé 9 ans au profit d'une autre entreprise, il s'explique : *« j'ai travaillé dans une entreprise privée de ferronnerie depuis 2003 j'ai acquis des connaissances et de l'expérience qui m'ont permis de créer ma propre micro entreprise »*.

Donc la maîtrise du domaine l'a encouragé à créer sa propre entreprise en 2012.

De nos jours l'entrepreneure a recruté trois employés et trois apprentis.

➤ **Le dixième cas :**

Le porteur de projet et âgé de 40ans titulaire du niveau 9^{ème} AF sans diplôme, il a investi dans des magasins de vente de mobiles et accessoires en télécommunication, il déclare : *« mon domaine n'exige pas de diplôme et d'expérience, mais juste savoir comment communiquer avec les clients »*.

C'est en 2003 qu'il a commencé à investir dans ce domaine après l'ouverture de son 1^{er} magasin. En ce qui concerne la création d'emploi, cet entrepreneur a recruté quatre employés.

2. La discussion des hypothèses :

2-1. Formation, savoir faire et création d'entreprises :

« Le savoir faire issu de la formation (académique ou professionnelle), joue un rôle important dans la réussite du projet du jeune créateur d'entreprise ».

D'après les données recueillies, l'acquisition d'un bon bagage intellectuel est un facteur indispensable pour la réussite de l'investissement. Le jeune entrepreneur doit disposer de savoirs appropriés et suffisants pour maîtriser son domaine d'activité, et les données de l'enquête affirment ce constat.

A cet égard l'un des interrogés, un créateur d'une agence de voyages et tourisme nous a déclaré que *« le bagage intellectuel est indispensable pour entreprendre, il faut avoir un minimum de connaissances pour faire face à l'environnement externe ».*

Une bonne connaissance de l'entrepreneuriat du contexte dans lequel il évolue, est une condition essentielle pour le succès de son entreprise. Ainsi, les compétences sont considérées comme un élément essentiel qui conduit les jeunes entrepreneurs à la réussite dans leurs projets.

Quand à un autre interrogé, architecte agréé âgée de 39 ans, il assure que *« tu ne peux pas être un architecte si tu n'a pas un bagage intellectuel de haut niveau »* il ajoute que *« tout commence par là, le niveau intellectuel est plus qu'indispensable pour la réussite dans mon domaine ».*

Le parcours universitaire représente l'un des moyens qui incite les jeunes à s'engager dans l'entrepreneuriat, les connaissances et les acquis professionnels guident les jeunes entrepreneurs dans leurs projets.

Le bagage intellectuel est considéré comme un élément essentiel qui conduit les jeunes entrepreneurs à la réussite dans leur investissement.

Un créateur d'entreprise âgé de 33 ans « Gravoplex », une micro entreprise de gravure laser, pense que : « *le jeune entrepreneur pour qu'il réussisse son projet, il doit avoir une bonne formation, par ce que cette dernière lui facilite sa réussite* ».

La connaissance du domaine permet d'aller très loin dans la réalisation et la réussite du projet.

Certains entrepreneurs ajoutent qu'il y a d'autres éléments qui influent sur la réussite du projet, et considèrent que le sérieux et la volonté au travail et la détermination précise des objectifs, sont des conditions de la réussite. Ces facteurs peuvent conduire tout projet à la réussite, « *si je ne maîtrise pas ce que je fais, je n'aurai pas de clients, aussi la concurrence nous oblige à maîtriser notre travail* », nous a confié un artisan en ferronnerie âgé de 31 ans.

La connaissance de l'activité n'est pas le seul motif de la réussite du projet mais il y a aussi d'autres facteurs qui poussent le jeune à entreprendre dans son domaine d'activité. Le domaine d'entrepreneuriat se résume dans le sérieux et la volonté que chaque jeune créateur doit avoir. La création de la micro-entreprise dans des activités artisanales n'exige pas un niveau d'étude supérieur, il suffit juste d'avoir une bonne connaissance dans le domaine d'activité.

On a constaté aussi que les personnes qui ont un niveau d'instruction universitaires, ont des points de vue différents. Les données recueillies montrent que trois entrepreneurs parmi cinq, voient que la réussite de l'investissement exige d'avoir un niveau d'étude supérieur. Il est à signaler que les trois jeunes « universitaires », ont créé leurs micros-entreprises dans leur même domaine d'étude (de formation).

Le niveau d'instruction représente un apport important dans le développement de l'entreprise et de l'individu. Les compétences et les connaissances dans un domaine précis permettent de mieux gérer son affaire.

Nous déduisons que les capacités intellectuelles en entrepreneuriat apparaissent comme un facteur nécessaire pour le porteur du projet, ce dernier doit être formé dans le domaine. Par contre d'autres entrepreneurs, ne voient pas en

celui-ci un facteur nécessaire, car tout dépend de l'activité exercée par le porteur du projet.

Ainsi, ces jeunes voient que la réussite de la création de la micro entreprise n'exige pas un niveau d'instruction universitaire mais il suffit d'avoir une bonne connaissance de l'activité.

En outre, deux jeunes avec un niveau universitaire, ont créé leurs micro-entreprises dans des domaines différents à leur formation, et cela est dû à plusieurs motifs comme le manque de postes de travail dans leur domaine.

C'est le cas d'un architecte âgé de 39 ans qui a créé une entreprise de tirage de plans et photocopie diverses qui nous a dit : « *j'ai eu le bac et j'ai fait cinq ans à l'université et maintenant je travaille dans un domaine hors de mon domaine..... Pour l'instant je travaille bien hamdoulah* ». Donc le passage par l'université, ou travaillé dans son domaine de formation ne constitue pas une composante de la réussite de l'entrepreneuriat pour ce jeune.

Un autre créateur d'une micro entreprise ***Bejaia computer services*** âgé de 49 ans déclare que : « *l'université algérienne est loin de la réalité économique elle est seulement théorique* ».

Le niveau universitaire selon une partie des interviewés, n'est pas une condition sine qua non, et n'a pas d'impact direct sur la réussite de la micro-entreprise, cela s'explique par l'inadéquation entre la formation et les activités exercées par les entrepreneurs. Ces derniers affirment qu'ils ont des niveaux supérieurs et qu'ils n'ont pas investi dans des domaines en rapport avec leur formation, Mais cela ne les a pas empêchés aussi d'admettre le poids que représente le savoir faire et le savoir être de la personne en responsabilité de guider une entreprise dans la réussite de cette dernière. Avoir un bon niveau intellectuel permet de bien gérer l'actuel et le futur, car gérer est avant tout synonyme de prévoir, et prévoir ne peut réussir sans une connaissance parfaite du monde dans le quel on vit, et nos connaissances acquises par la formation, permettent de bien saisir les réalités diverses qui entourent l'entreprise, et qui sont considérés comme un gage d'assurance pour sa survie et sa pérennité.

Donc la réussite de la création d'une micro-entreprise n'est pas conditionnée par la possession d'un niveau d'étude élevé, en effet cinq cas des jeunes entrepreneures parmi dix possédant un niveau secondaire, les quelle ont suivi des formations qualifiante dans des différent domaine (plombier, soudeur, menuiserie aluminium, ...etc.) ; on réussit de créé leur propre micro entreprise.

Les jeunes entrepreneurs estiment que la réussite d'entreprendre dépend de la qualification des entrepreneurs, qui reste à leurs yeux la clé de la réussite. Avoir un niveau supérieur peut être déterminant pour eux, dans le cas ou la gestion de leurs affaires connaissent un essor important, ils estiment par ailleurs, qu'avoir un niveau d'enseignement supérieurs serait d'un grand apport pour faire face aux fluctuations du marchés et ses incertitudes.

A partir des résultats obtenus, nous pouvons confirmer la première hypothèse qui dit que *Le savoir faire issu de la formation académique ou professionnelle, joue un rôle important dans la réussite du projet du jeune créateur d'entreprise* les capacités. Donc le savoir faire apparaissent comme un facteur indispensable et nécessaire pour le succès et le développement de la micro entreprise. Et cela a été confirmé par la majorité de nos enquêtés.

2-2.La famille au secours de l'investissement :

« Le soutien moral et financier accordé par les familles aux jeunes créateurs d'entreprises, facilite la réussite de leurs projets ».

Dans le cadre de notre recherche, les données recueillies affirment que l'aide familiale joue un rôle très important dans la création des micros entreprises.

Le soutien financier et le soutien moral sont deux facteurs fondamentaux, puisque la majorité des hommes interviewés ont eu différentes aides de la part de leurs familles qu'elles soient morales ou financières.

Neuf porteurs de projet ont affirmé que l'intervention de la famille était nécessaire dans la création de leurs propre micros entreprises, et que la majorité d'entre eux ont reçu de l'aide morale plus que financière de la part de leurs familles. Ils déclarent que le volet moral est important plus que l'aide financière, et disent que c'est grâce à l'aide morale et les conseils de leurs familles qu'ils

ont pu aller au bout de leur rêve et avoir leurs propres micros entreprises, et faire le travail qu'ils ont aimé faire depuis toujours. Les entrepreneurs disent que s'ils ont réussi dans leurs investissements ces en grande partie grâce au soutien de leurs familles, que ce soient des parents ou bien des frères et sœurs, l'aide familial demeure importante pour la réussite de l'investissement.

L'un des porteurs de projet, un architecte âgé de 39 ans déclare que : *« ma famille m'a aidé moralement est c'est ça l'essentiel pour moi. En tant qu'architecte, je trouve que l'aide financière n'est pas vraiment importante, dans d'autres domaines je ne sais pas »*. Ce jeune architecte déclare que l'aide familiale et plus intéressante quand elle est morale que financière, par ce que les encouragements de la famille motive et joue un rôle très important dans la réussite de l'investissement.

Un autre interrogé, un créateur d'une Agence de voyages et de tourisme âgé de 25 ans, nous confirme que *« ma famille m'a aidé durant le processus de création de mon entreprise, surtout ma mère, elle m'a donné un soutien moral important, et ces grâce à elle que j'ai pu avoir ma propre agence de voyage et de tourisme »*.

Le soutien moral et très apprécié, il est considéré comme une aide très importante aux jeunes créateurs de projet, ce soutien leur donne la volonté de s'engager dans le monde des affaires et de continuer surtout de vivre une expérience très particulière.

En effet un jeune âgé de 33 ans qui es un infographe sérigraphie nous a déclaré : *« j'ai eu une aide de la part de la famille, surtout dans les moment difficile et les moment de crise »*.

Donc pour ce jeune créateur de micro entreprise l'aide familiale et importante surtout dans les moments de crise comme il a déclaré, quelle soit morale ou financière pour cet investisseur l'aide familiale et capital pour pouvoir avancé et réussir dans son projet d'investissement.

Ou encore, un artisan ferronnerie âgé de 31 ans qui ajoute : *« les conseils et les encouragements de mes parents mon permis de créer mon entreprise, c'est grâce à eux que je suis dans cet état et ces grâce a eu que j'ai eu le courage*

d'investir et de défier tout les obstacles de la société et les difficultés du marché ».

La réussite de ce jeune entrepreneur dépend essentiellement de l'aide qu'il à reçu de la part de sa famille, c'est ainsi que la famille représente pour ce jeune une base très importante pour lui, fait qui l'a conduit à la réussite et au succès.

La majorité des entrepreneurs interrogés ont été soutenus par leurs parents, souvent par des encouragements ou des conseils, et ce pour les mettre dans les meilleures conditions possibles.

Le meilleur partenaire pour ces entrepreneurs jeunes demeure leur cadre familiale, car ces derniers ont toujours ce sentiment de responsabilité vis-à-vis de leurs fils, afin de leur assurer le meilleur avenir qui soit.

D'autres entrepreneurs jeunes ont bénéficié d'un soutien financier, ce dernier est aussi important, et considéré comme un facteur avantageux, puisqu'il donne un nouvel élan dans les situations défavorables et difficiles que pourrait connaître l'entreprise, en d'autres termes, l'aide financière permet de donner un second souffle à la micro entreprise en cas d'échec.

La contribution des membres de la famille dans le processus de création de l'entreprise demeure très importante. Le montage financier du projet en phase de démarrage, est une étape très difficile pour la majorité des entrepreneurs. L'un de nos entrepreneurs, créateur d'une agence publicitaire âgé de 30 ans dit : *« j'ai eu une importante aide familiale, c'est mon père qui m'a aidé financièrement, surtout dans la phase de démarrage de ma micro entreprisesincèrement au début je n'avais pas de moyens pour investir, c'est grâce à mes parents que j'ai pu commencer »*. Sans le concours de son père, le projet de ce jeune entrepreneur n'aurait jamais vu le jour, son père l'a aidé pour lui épargner une longue période de chômage, comme il nous l'a affirmé. Dans ce cas l'aide familiale est plus que déterminante pour le lancement du projet

Un autre entrepreneur âgé de 44 ans, plombier chauffagiste de profession ajoute : *« ma famille ma beaucoup aidé. A Chaque fois que j'ai eu besoin d'argent, mes frères étaient toujours là pour m'apporte leurs soutiens. Ils ont beaucoup investi pour moi, leur aide m'a été capitale.....Il faut savoir quand même qu'à cette époque j'étais jeune, je n'avais que 27ans »*.

Tous les dires de nos interviewés convergent vers l'hypothèse proposée. La famille constitue pour ces jeunes créateurs d'entreprises un bouclier sûr, pour repousser les différents dangers et aléas qui pourraient entraver la création de l'entreprise.

On dit de l'argent qu'il est le nerf de la guerre. Personne ne peut s'en passer de cette ressource, qui est un vivier des plus importants dans le montage de n'importe quelle affaire. La majeure partie des jeunes créateurs d'entreprises, peuvent faire face à ce problème de manque d'argent, et ils trouveront dans la capacité d'épargne de leur entourage familial, une solution pour dépasser cette contrainte.

Le soutien moral et financier qui vient de tout membre de la famille, est hautement valorisé par les jeunes créateurs d'entreprises, du moment qu'ils pourront toujours compter sur un allié de qualité et qui plus est ne leur demandera rien au retour, sauf, peut être, de voir l'effort fourni, réussir et rayonné dans le monde du travail. C'est le cas d'un jeune entrepreneur âgé de 30 ans, qui a entrepris dans le domaine la menuiserie aluminium: *« c'est mon oncle, qui à chaque foi m'a permis de remonter la pente lorsque les temps étaient difficiles.... A vrai dire sans son aide je n'aurais rien fais....je suis très reconnaissant envers lui.... Dans les moments de découragement et de démobilisation il était toujours là pour moi »*

Un autre entrepreneur nous fait entendre au autre son de cloche. Pour lui tout dépend de notre personnalité et notre capacité à résoudre ses problèmes, car on ne peut rester éternellement sous le protectorat de son père, de sa mère ou de son frère, à ce sujet il dit : *« A mon avis, on peut réussir sans l'aide de sa famille, seulement il faut s'armer de volonté et de sérieux. Ma famille ne m'a jamais aidé, je me suis toujours débrouillé seul, en plus ma famille n'a pas les moyens pour me venir en aide en cas d'échec.... El hamdoulillah tout va bien pour moi ».*

Après l'analyse des différents discours, nous pouvons avancer sans hésitation, l'importance et le poids que joue la famille dans la réussite des projets des jeunes créateurs d'entreprises, car un encouragement moral ou un apport financier est toujours souhaitable, mais ce n'est pas tout, le sérieux et la volonté sont aussi considérés comme indispensables à la réussite de n'importe quel investissement.

2-3.L'expérience professionnelle le « butin de guerre » :

« L'expérience professionnelle antérieure cumulée favorise la réussite de l'investissement privé ».

D'après les données obtenus sur les questions en relation avec l'expérience professionnelle antérieure et la réussite, celle-ci démontre que la majorité des hommes interrogés, rapportent qu'il y a une relation entre l'expérience professionnelle antérieure et la réussite de l'investissement. En revanche, la plupart des jeunes porteurs de projet ont créé leurs micro-entreprises dans le même domaine de leur formation.

On constate que la majorité des entrepreneurs interrogés ont eu de l'expérience avant de créer leurs propres micro-entreprises, ce qui veut dire que cette expérience acquise de leur part, a facilité la création et le choix de leur activité.

Huit jeunes parmi dix, déclarent que l'expérience professionnelle antérieure est la source de leur réussite dans l'investissement.

L'un des jeunes affirme : *« j'ai de l'expérience par ce que j'ai travaillé pendant 15 ans chez Boussouira et Ouari comme soudeur, ce qui m'a aidé à avoir de la maîtrise dans ce domaine avec à la clé une longue expérience. En fait c'est ça qui m'a permis de réaliser mon projet, et d'avoir mon atelier de ferronnerie et c'est réalisé et el hamdoulillah »* nous a dit un artisan en ferronnerie âgé de 31 ans.

L'expérience professionnelle antérieurement acquise contribue positivement dans la réussite de la création des micro-entreprises. Etant jeunes et débutants, cette dernière a permis aux jeunes créateurs d'entreprises d'acquérir des connaissances et des savoirs certains. Le savoir-faire cumulé, leur a évité de tomber dans des risques et des erreurs dont pouvait vivre un novice, ce qui leur a permis de gagner beaucoup de temps et d'avancer de surcroît rapidement dans la concrétisation de leurs projets d'investissement.

Ou encore un architecte agréé âgé de 39 ans, qui nous déclare : *« pour qu'il s'installe pour son propre compte, un architecte doit obligatoirement passer 18 mois de stage ou avoir 5 ans d'expériences dans un bureau d'état. Après avoir fait son serment, un architecte doit pour pouvoir pratiquer son métier, avoir un agrément délivré par l'ordre de architectes ».*

Quand à un autre jeune porteur de projet d'une Agence de Voyages et tourisme âgé de 25 ans nous confirme : *« j'ai eu des expériences professionnelles en travaillant dans des organisme de voyage ce qui m'a aidé à monter ma propre boite ».*

L'expérience acquise à aidée les entrepreneures sur le choix de leur activité par ce que elle est considéré comme un lieu d'acquisition d'expérience et d'accumulation des connaissances.

Un des interrogés plombier sanitaire et chauffagiste de profession, âgé de 44 ans rajoute : *« j'ai été employée dans le secteur public de STGB (société travaux général bâtiment) en 1997, et j'ai travaillé dans cette entreprise pour des années comme plombier mais ils m'ont licencié à cause de la barbe, mais j'ai acquis une connaissance et une expérience et c'est grâce à cela que j'ai osé ouvrir ma micro entreprise et d'investir dans le même domaine ».*

Un autre jeune, infographe sérigraphie (Gravure- tampons-pub) âgé de 33 ans nous déclare : *« j'ai travaillé chez mon père pendant des années, ce qui m'a motivé à investir dans le même domaine, et d'ouvrir ma propre micro entreprise ».* Cet enquêté a hérité du travail entrepreneurial de son père qui était déjà entrepreneur, et a bénéficié de l'expérience et des connaissances de se dernier.

A travers ce résultat on peut aisément dire que l'individu issu d'une famille ou un parent était ou est un entrepreneur, puisse avoir une vision valorisée de l'entrepreneuriat, et donc une capacité accrue pour réussir son coup et monter son affaire.

Mohamed MADOUÏ l'a démontré dans sa typologie d'entrepreneurs ou il a parlé sur ce type qui est « l'entrepreneur héritier » : « Pour d'autres entrepreneurs, il s'agit tout simplement de reprendre le flambeau et perpétuer en développant l'activité exercée par le père, lui même l'ayant hérité parfois de son

père ou de son grand père. Ces entrepreneurs que l'on retrouve le plus souvent dans le domaine de l'artisanat (menuiserie, plomberie, maçonnerie, boulangerie, etc.), d'un niveau scolaire assez bas (le plus souvent sans aucun diplôme) ont commencé à travailler très jeunes avec leur père dans la perspective d'apprendre le métier et de reprendre l'entreprise familiale une fois le père s'approchant de la retraite. Ces entrepreneurs artisans perçoivent ainsi leur entreprise comme un lieu de chute pour les frères et autres membres de la famille confrontés au chômage »¹.

Un interrogé, licencié en gestion hôtelière et touristique, et qui a créé une agence du voyage et de tourisme, âgé de 25 ans nous confirme : « *oui j'ai investi dans le même domaine d'activité et mon expérience professionnelle antérieure m'a aidé à identifier les différents risques liés à mon domaine d'activité (finances, relations clients, savoir comment communiqué avec les clients etc)* ».

Donc l'expérience professionnelle acquise joue un rôle déterminant puisque, cette dernière permet d'avoir de multiples connaissances, (savoir-faire), donc il s'agit d'une valorisation d'un acquis personnel antérieur.

À propos du rôle de l'expérience professionnelle dans la réussite du projet Mohamed MADOUÏ dans son article de cahier du CREAD intitulé : éducation permanent et validation des acquis professionnels, a confirmé que :

« L'expérience professionnelle dans le domaine, produit des compétence et du savoir-faire, elle se situe au croisement de la formation tout au long de la vie et de l'emploi qui exige de chaque individu d'avantage de qualification et de compétences pour s'adapter et anticiper les mutation socio-économiques et technologiques. Elle participe de ce fait au rapprochement entre le système éducatif et le système productif, Pour pouvoir s'insérer et évoluer dans la vie professionnelle et sociale, il faut contribuer d'une part, à l'élévation du niveau de connaissance des jeunes , et accentuer d'autre part la professionnalisation de la formation pour permettre aux jeunes et aux adultes de répondre aux exigences des entreprises en termes de compétences et d'employabilité »².

¹ MADOUÏ Mohamed, « les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie : un essai de typologie », cahier de CREAD N° 85-86,2008, p 45-58.

² MADOUÏ Mohamed, « acquis professionnels enjeu social défi éducatif », « éducation permanent et validation

Des acquis professionnels », cahier, du CREAD N° 72, Alger, 2005, pp 79-103.

Une autre catégorie de nos enquêtés déclarent que l'expérience antérieure et le sérieux sont les deux éléments cruciaux qui ont contribué à la réussite de l'investissement.

C'est le cas d'un porteur de projet d'une micro entreprise de menuiserie aluminium, ce créateur âgé de 30 ans, nous confirme : « *l'expérience et le sérieux dans le travail son essentiel pour réussir dans ce domaine* ». L'expérience et le sérieux sont des facteurs indispensables dans la trajectoire de la réussite dans la création de la micro-entreprise.

Et encore un créateur d'une agence publicitaire âgé de 30 ans, affirme que : « *Pour réussir, l'expérience antérieure acquise est capitale. Je pense qu'il faut maîtriser le domaine, avoir les savoirs qu'il faut, et tout ça, conjugués avec le sérieux et la volonté dans le travail* ».

Donc l'expérience professionnelle et la maîtrise du domaine sont les éléments les plus importants qui ont contribué à la réussite du projet de ce jeune entrepreneur.

« L'expérience et le sérieux, sont les deux mots d'ordre sur lesquels il faut insister pour voir son travail et son entreprise réussir et prospérer », nous dit un vendeur de téléphones mobiles et des accessoires de télécommunication.

Par contre une autre catégorie représentée par deux jeune entrepreneures déclarent que : « l'expérience acquise n'a aucune influence sur la réussite de l'investissement ».

Ainsi ces deux cas, ont créé leurs micros-entreprises dans des domaines totalement différents à leurs formations ou leurs diplômes. L'ancienne activité exercée n'a rien à voir avec ce qu'ils font aujourd'hui.

C'est ce qui a été affirmé par l'un des enquêtés propriétaire d'une micro entreprise de tirage de plans et photocopie, architecte âgé de 39 ans : « *je n'ai pas exercé une activité professionnelle antérieure, j'ai changé le domaine pour l'instant mon entreprise va bien hamdoulah* ».

Encore un autre entrepreneur qui a un diplôme en économie et en droit, âgé de 49 ans, nous confirme que : « *en général c'est l'idée du projet lui-même qui compte, l'expérience n'est pas vraiment importante* ».

La situation professionnelle des entrepreneurs avant la création de leurs micros-entreprise peut donner une idée assez précise sur les principales motivations qui poussent les jeunes à créer leurs projets, on distingue de multiples motivations qui diffèrent de l'un à l'autre.

Les données recueillies montrent que deux jeunes entrepreneurs ont créé leur propre emploi à cause du chômage. Dans cette vision, un créateur de projet d'une agence publicitaire, âgé de 30 ans, diplômé en français, nous confirme : « *après avoir obtenu ma licence en français, j'étais au chômage je n'ai pas trouvé d'emploi dans le domaine d'enseignement, alors j'ai fait des formations pour assurer mon propre emploi* ».

Encore un autre jeune qui partage la même opinion : « *j'ai vécu une période de chômage jusqu'au jour où j'ai réussi à créer ma micro entreprise* » il ajoute que « *j'aime toujours avoir la responsabilité de diriger mes employés* ».

Ce résultat s'explique par la pression du chômage qui pousse ces jeunes à envisager une carrière entrepreneuriale par la création de leurs propres micros entreprises.

L'enquête qu'on a effectuée auprès des micro-entreprises détenues par les jeunes porteurs de projet a dévoilé la réalité des conditions de vie précaires de nos jours.

En signalant que le facteur qui pousse certain jeune à créer leurs propres micros-entreprises c'est la nécessité économique et le souci d'améliorer leurs situations financières.

C'est le cas d'un entrepreneur d'une micro-entreprise de computer services âgé de 49 ans qui nous a avoué : « *j'ai créé mon projet dont le souci d'améliorer la situation financière de ma famille, et d'avoir un fond personnel pour mon avenir* ».

L'enquêté a créé sa propre micro-entreprise pour des raisons économiques, ce qui signifie que ce dernier s'engage dans cette activité pour gagner beaucoup d'argent, être stable et offrir une vie respectable pour sa famille.

Vue les conditions du travail difficiles dans le secteur privé, un jeune et souvent affecté à des postes difficiles, fait qui le pousse à penser à créer sa propre entreprise dans le souci d'améliorer son quotidien. Un artisan en ferronnerie âgé de 31 ans nous a dit : « *j'ai été employée dans le secteur privé durant 15 ans, j'ai travaillé comme soudeur, j'avais aucune augmentation de salaire, en plus j'assume des tâches pénibles c'est ça qui m'a contraint de travailler pour mon compte* » il ajoute « *mon travail indépendant me donne une certaine marge de liberté puisque je suis le patron, je sors et je fais des affaires dont j'ai besoin* ».

Donc les conditions de travail difficiles : le faible salaire, la longue durée de travail, la non déclaration à la sécurité sociale et l'insécurité de l'emploi, face à une grande facilité de licenciement, poussent les jeunes à créer leurs micro-entreprises.

Dans le même contexte et à- propos de l'expérience professionnelle, LEGHIMA.A et MENGULTI.S dans leurs article intitulé : « les jeunes diplômés créateurs d'entreprise », confirment que :

« La proportion des personnes ayant occupé un emploi avant la création sont majoritaires, en ce qui concerne les personnes ayant déjà travaillé, ceux qui ont occupé un poste de travail avant la création de leur entreprise, dans le même secteur d'activité que leur actuelle entreprise, avec une grande majorité dans le secteur privé, d'ailleurs les conditions de travail difficiles de ce secteur ont motivé certains à créer leur propre entreprise. Par conditions on sous- entend le faible salaire, la longue durée de travail, la non déclaration à la sécurité sociale et l'insécurité de l'emploi avec une grande facilité de licenciement »¹.

Ou encor un autre jeune âgé de 33 ans, qui a créé la micro entreprise Grivolplex nous confirme : « *j'étais fatigué de travailler chez mon père, j'ai eu besoin d'être autonome dans le travail pour que personne ne me dit pour quoi tu as fais ça ou ça, en plus je ne veux plus avoir de patron* ».

¹ LEGHIMA.A et MENGUELTI.S, « les jeunes diplômés créateurs d'entreprise dans le cadre de l'ANSJ », cahier du CREAD N° 73 , Alger , 2005, pp 101-118.

Un autre cas, il s'agit d'un jeune qu'on a interviewé, qui a créé sa propre micro-entreprise, lui il veut expérimenter ses idées nouvelles il nous dit : *« j'ai tellement besoin de mettre en pratique mes idées nouvelles en ce qui concerne la vente des packs voyage (transport, hébergement) »* il ajoute *« mon étude de marché à révéler un manque flagrant en matière d'offres de voyages dans la ville de Bejaia »*.

L'adéquation entre le diplôme obtenu et l'étude de marché a motivé ce jeune entrepreneur à créer sa micro-entreprise, c'est-à-dire il a créé dans le souci de développer son domaine et évoluer dans ce dernier.

La responsabilité est devenue une motivation pour certain jeune entrepreneure dans leur projet : *« je ne veux plus travailler pour le compte de quelqu'un d'autre, moi aussi j'ai besoin de gérer.... je voulais être responsable et gérant de mon propre travail »* nous a dit un vendeur de mobiles et accessoires de télécommunications.

Donc le désir d'être indépendant et autonome ont poussé cet entrepreneur a créé sa propre micro-entreprise. Cet enquêté affirme qu'il ne peut pas continuer à travailler chez les autres et être un simple salarié qui n'a même pas le pouvoir de prendre des décisions, pour cela il préfère gérer sa propre affaire et être le responsable de sa micro-entreprise sans dépendre d'une autre personne.

Et encore on trouve le cas d'un plombier sanitaire chauffagiste âgé de 44 ans qui nous confirme : *« lorsque ils m'ont arrêté dans mon travail à cause de la barbe, j'avais environ 15 millions à l'époquealors j'ai investi mon argent dans ce domaines »*.

En dernier lieu c'est le cas d'un architecte âgé de 39 ans et qui veut réaliser son rêve de créer son bureau d'étude. *« Depuis que j'étais jeune j'avais comme objectif d'avoir mon bureau d'architecture et aujourd'hui j'ai réalisé mon rêve »*.

L'ambition de créer sa propre micro-entreprise est liée à la maîtrise de domaine et l'amour du métier dès son enfance.

Concernant la troisième et dernière hypothèse qui est l'expérience professionnelle antérieure cumulée favorise la réussite de l'investissement cette hypothèse aussi a été confirmée par nos analyses, puisque la plupart des

interviewé ont affirmé que la clé de leur réussite dépend de l'expérience qu'ils ont acquis dans les anciennes activités.

3- Résultat final de l'enquête :

L'enquête que nous avons effectuée auprès d'un échantillon d'entrepreneurs créateurs de leurs propres micros entreprises dans la wilaya de Bejaia, nous a permis de recueillir des informations très importantes concernant notre thème de recherche. Elle nous a permis de répondre aux questions posées dans la problématique, ainsi que la vérification de chacune de nos hypothèses de recherche.

Nous avons constaté dans la première hypothèse que le savoir-faire issu de la formation académique ou professionnelle, est reconnu comme un facteur qui contribue à la constitution d'une société privé car elle détermine de manière importante les choix professionnels et joue un rôle dans l'attitude face à la prise des risques. L'acquisition d'une bonne connaissance par l'entrepreneur, est un facteur indispensable et nécessaire pour le succès et le développement de sa micro-entreprise. En effet le savoir-faire et les compétences acquises par le jeune lui-même, permettent d'accroître son niveau afin d'aller loin dans la réalisation et la réussite de son projet.

Il faut reconnaître que le domaine de l'entrepreneuriat se résume dans le savoir-faire que chaque jeune créateur doit avoir, mais aussi la volonté et le sérieux de ce dernier, et qui jouent un rôle très important et influe d'une manière directe sur la réussite et le développement de la micro-entreprise.

Le réseau familial joue à son tour, un rôle très important dans la réussite de la création des micros entreprises et de leurs développements. L'aide financière et l'aide morale sont des facteurs fondamentaux, étant donné que la majorité des enquêtés ont reçu un soutien soit morale ou financier de la part de leurs familles. L'aide Financière est un point marquant dans le lancement de la micro-entreprise. D'après les résultats de l'étude, la réussite de la création de la micro-entreprise est fortement influencée par la solidarité familiale.

L'expérience professionnelle antérieure apparait comme un facteur indispensable et nécessaire pour la création et la gestion de la micro-entreprise. En effet, les savoirs, les pratiques ainsi que les compétences acquises dans les anciennes activités des créateurs des micro-entreprises permettent d'enrichir leurs potentiels en vue de résoudre facilement l'ensemble des difficultés et obstacles auxquels ils sont confrontés.

Ce qui nous amène à dire que nos trois hypothèses sont confirmées.

Conclusion :

La création des micros entreprises représente aujourd'hui un nouveau challenge. Les lois ressorties et les dispositifs mis en place en faveur de la création des micros entreprises sont là pour nous rappeler que cette problématique est bien celle des récents gouvernements en Algérie.

Le soutien de la création de la micro- entreprise s'avère de plus en plus essentiel pour les porteurs de projets. Les divers dispositifs d'insertion des jeunes dans le monde du travail auraient à participer de manière assez significative à la résorption du chômage. Par ailleurs, ces dispositifs ont inculqué la culture entrepreneuriale à nos jeunes.

L'expérience professionnelle, l'aide familiale et les capacités intellectuelles sont considérées comme des facteur essentiel pour le démarrage des micros entreprises puisqu' ils sont considéré comme des enjeux de taille quand on sait que le taux de réussite des créateurs des micros entreprises est nettement supérieur une fois sont réunis les trois critères proposés dans nos hypothèses antérieures. Ceci nous amène à dire que la validation de nos hypothèses, sont vérifiées sur le terrain par les réponses que nous avons recueillies auprès de nos enquêtés mais aussi, lorsqu' on sait que les possibilités d'emploi sont souvent très limitées en zone industrielle. Donc en créant son propre emploi au sein d'une micro- entreprise, l'entrepreneur peut gagner de quoi satisfaire ses besoins et améliorer son niveau de vie, en outre, créer des emplois à d'autres jeunes chômeurs.

Ainsi, on peut conclure que nos trois hypothèses sont littéralement confirmées car le nombre des micros entreprises est en nette progression dans la wilaya de Bejaia. En particulier grâce à l'expérience et le bagage acquis dans leur domaine professionnel d'auparavant, mais aussi grâce a l'aide familiale, et ces ce qu'a démontré nos dernières statistique quant a peut recueillir dans le cadre de l'ANSEJ ou dans le nombre des micros entreprise rencontré dans la wilaya de Bejaia.

La liste bibliographique

I-Les ouvrages sur le thème

1. GOGUET Pierre et RATEL Yves et PETITJEAN Yves, « Création d'entreprise mode emploi », 18^{ème} Edition PUBLICOM Bordeaux, 2012.
2. JULIEN Pierre André, « Les PME bilan perspective », Edition ECONOMICA, Paris, 1994.
3. MARGARET Maruni et REYNAUD Emmanuelle, « La sociologie de l'emploi », 3^{ème} Edition la DECOUVERTE, Paris, 2001.
4. MORISSON Cristian, RENARD Henri, XAVIER Oudin, « Micro-entreprise et cadre institutionnel dans les pays en développement », Edition OCDE, 2003.
5. YVES Jean, « Précise d'économie », Edition NATHAN, Paris, 1999.

II -Les ouvrages de la méthodologie

1. AKTOUF Omar, « Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, introduction à la démarche classique et une critique », Edition presse de l'université du Québec, 1987.
2. ANGERS Maurice, « Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines », Edition CASBAH, Alger, 1997.
3. BOUDON Raymond, « Les méthodes en sociologie », 11^{ème} Edition PUF, Paris, 1998.
4. GRAWITZ Madeleine, « Méthodes des sciences sociales », 11^{ème} Edition DALLOZ, Paris, 2001.
5. PAILLE Pierre et MUCCHIELLI Alex, « L'analyse qualitatives en science humaines et sociales », Edition ARMAND COLIN, Paris, 2008.

III- Dictionnaires et encyclopédies

1. BIALES Robert et autre, « Dictionnaire d'économie et des faits économiques », Edition FROUCHER, Paris, 2005.
2. BOISLANDELLE Henri Mahé, « Dictionnaire de gestion, vocabulaire, concept et outil », Edition ECONOMICA, Paris, 1998.

3. BOUDON Raymond et BESNARD Philippe et autre, « Dictionnaire thématique en sciences économiques », Edition LAROUSSE, Québec, 2005.
4. BRUNO Alain, « Dictionnaire d'économie et des sciences sociales », Edition ELLIPSES, paris, 2005.
5. COLIN Armand « Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines », 2^{ème} Edition Paris, 2004.
6. Le DUFF Robert, « Encyclopédie de la gestion et du management », Edition DALLOZ, Paris, 1999.
7. ECHAUDEMAISON Claude Danièle, « Dictionnaire d'économie et des sciences sociales », Edition NATHAN, Paris, 2007.
8. LEDRUT Raymond, « La sociologie du chômage », Encyclopédie Universel, France, 1984.
9. MUCCHIELLI Alex, « Dictionnaire des méthodes qualitatives en science humaines et sociales », Edition ARMAND COLIN, Paris, 1996.
10. MUCCHTELLI Alex, « Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines », 2^{ème} Edition ARMAND COLIN, Paris, 2004.

IV- Les Revues

1. BOUZIDI Abdelmadjid, « Emploi et chômage en Algérie », Les cahiers du CREAD, N°2, 2^{ème} trimestre, 1984.
2. ISLI Mohand Arezki, « Création d'entreprises et développement territorial, problématique, état des lieux et expériences », « La création d'entreprise en Algérie », Les cahiers du CREAD, N° 73, 2005.
3. LEGHIMA. A, et MENGUELTI.S, « Les jeunes diplômés créateur d'entreprise dans le cadre de l'ANSJ », Les cahiers du CREAD, N° 73, Alger, 2005.
4. MADOUÏ Mohamed, « Acquis professionnels enjeu social défi éducatif », « éducation permanent et validation des acquis professionnels », Les cahiers du CREAD, N°72, Alger, 2005.
5. MADOUÏ Mohamed, « Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie : un essai de typologie », Les cahiers de CREAD, N°85-86, 2008.
6. ZEDDANI Mehdi, « Soutien à l'investissement productif, création d'emploi », Bulletin du salon National de l'emploi, Revue SALEM, N°1, du 15 au 21 avril, Alger, 2013.

V- Les publications

1. BERRAH Mounir Khaled, « Premier recensement économique », publication ONS, Résultat préliminaire de la première phase, collection statistiques, N°168, Série E : statistiques économiques N°67, janvier, 2012.
2. BERRAH Mounir Khaled, « Activité emploi et chômage », publication ONS, 4^{ème} trimestre N° 653, 2013.
3. Colloque de l'ANSEJ, « Le dispositif et les procédures de création des micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ », Université de Bejaia, du 08 au 12 juillet 2012.
4. KANT Jean Daniel, « Insertion professionnelle introduction à l'entreprise », notes de cours pour l'enseignant, UPMC, 2012.
5. MARNIESSE Sarah, « La dynamique des micro-entreprises », un bilan d'enquêtes récentes, Paris, 2012.

VI- Liste des thèses

1. ARHAB Baya, « Contribution à la réflexion sur la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage en Algérie : étude analytique et empirique », Thèse Doctorat en science économiques, Université de Bejaia, juillet 2010.
2. BOURICHE Lahcène, « Les déterminants du chômage en Algérie », Thèse de doctorat en science économique, Université de Tlemcen, 2012-2013.

VII- Les décrets

1. Décret exécutif, N° 01-282 du 6 Rajab 1422, correspondant au 24 Septembre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'agence national de développement de l'investissement.
2. Décret législatif N° 93-12 du 5 Octobre 1993, ce décret définit le champ fixe les régimes et les avantage accordés aux investisseurs.

3. «Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise PME», JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77, du 12-12-2001.
4. Ordonnance signé par Abdelaziz BOUTEFLIKA, N° 01-03 du 20/08/2001, relative au développement de l'investissement et la loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI.

VIII- Sites Internet

1. <http://www.afdb.org>. «Comment lutter contre le chômage des jeunes au Maghreb», Document consulté le Vendredi, le 28-02-2014 à 23 h01.
2. <http://www.ANGEM.dz>. Consulté le Samedi, le 08-02-2013, à 10h15
3. <http://www.ANSEJ.org.dz>. -«Guide de la création de la micro-entreprise», Document consulté le Dimanche 23-03-2014, à 19h59.
-«Jeunes promoteurs de projets de micro-entreprises», Document consulté le vendredi, le 07-02-2014, à 21h08.
4. <http://www.mtss.org.dz>. «L'emploi et le chômage en Algérie», 2008, Document consulté le Mardi, le 11-02-2014, à 22h50.
5. <http://www.ons.dz>. «Activité, emploi et chômage», Document consulté le Dimanche, le 02-03-2014, à 23h30.
6. <http://www.reflexiondz.net>. «La politique de l'emploi en Algérie», Document consulté le dimanche, le 08-12-2013, à 18h47.
7. <http://www.teamconsult-dz.com>. «Conjoncteur RH Algérie, Newsletter, N° 13, Avril 2013», Document consulté le Mardi, le 02-04-2014, à 22h15.
8. <http://www.world.ebay.fr>. GOUMEZIAME Smail, «le mal Algérien économie politique d'une transition inachevée 1962-1994», Edition FAYARD, Paris, 1994. Consulté le Lundi, le 10-03-2014, à 22h45.

IX- Documents électroniques

1. ARIFI Yazid, «Al amana, analyse critique d'une initiation des micro-finances au Maroc», Initiative de finance responsable, HEC Paris, janvier 2013. Document de recherche PDF, Consulté le Dimanche, le 23-03-2014 à 14h12.
2. BELLETAFF Matouk, «La micro-entreprise agent du développement local», Projet de recherche Université de Bejaia, Avril 2004, Document de recherche PDF, Consulté le Jeudi, le 09-01-2014 à 21h10.

3. Guide CNAC, « Dispositif de soutien à la création et l'extension d'activité pour les chômeurs », Document de recherche, 2009, PDF, consulté le Vendredi, le 07-02-2014 à 12h01.
4. « Guide Fiscal du jeune promoteur d'investissement », Document de recherche, 2011, PDF, le jeudi, le 27-03-2014, à 20h38.
5. Ministère d'emploi, « Etude d'Evaluation des mécanismes de financement et d'appui à la micro-entreprise », « Enquête de suivie des micros projets finances par la banque tunisienne de solidarité », Novembre 2004, Document de recherche PDF, Consulté le Vendredi, le 07-03-2014 à 17h42.

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des sciences humaines et sociales

Département des sciences sociales

Guide d'entretien

Thème

La création des micros entreprises dans la wilaya de Bejaia

Dans le cadre de l'obtention d'un diplôme de Master en sociologie du

Travail et des ressources humaines, nous tenons à vous remercier d'avance pour votre contribution à notre recherche dont nous garantissons l'anonymat et vos réponses seront exploitées à des fins scientifiques.

Préparé par :

AMAUCHE Mohamed Fayçal

GUENFIS Nawel

Encadré par :

M. MELLOUD Sidali

Année universitaire

2013/2014

Les questions de l'entretien

A. Les donnés personnels

- Age :
- Sexe :
- niveau d'instruction :
- diplôme (s) obtenu (s) :
- expérience professionnelle antérieure :
- date de création :

B. Les questions concernant l'expérience

- 1- Parlez-nous un peu de votre investissement ?
- 2- Aviez-vous une expérience professionnelle antérieure à cette expérience
(L'expérience de la création de votre propre entreprise) ?
- 3- Croyez-vous qu'on a plus de chance de réussir son propre investissement
lorsque nous avons une expérience professionnelle antérieure ?
- 4- Avez-vous créé votre entreprise dans le même domaine d'activité ou non ?
Si non, pourquoi avez-vous changé de domaine ?
Si oui, en quoi votre expérience professionnelle antérieure vous a-t-elle aidés
dans la création de votre nouvelle entreprise ?
- 5- Y'a -t-il au sein de votre famille une expérience de création d'une micro
entreprise? Par ex : votre père, votre frère, ou autre.... ?
- 6- Croyez- vous qu'on a plus de chance de réussir son propre investissement
lorsqu'un membre de la famille avait réussi le sien ?
- 7- Qu'est ce qui vous a motivé pour créer votre propre entreprise ?

C. Les questions concernant le bagage intellectuel

- 8- Est-ce que les connaissances intellectuelles dont dispose l'entrepreneur,
facilitent son action d'entreprendre ?

9- Est-ce que vous pensez que la réussite de votre investissement privé dépend de votre bagage intellectuel ? En d'autres termes, est ce que le niveau intellectuel peut garantir la réussite de l'investissement entrepris ?

10- Le passage par l'université facilite t-il la réussite de l'investissement privé ?

11- A-t-on plus de chance de réussir son investissement lorsque nous sommes plus cultivés plus formés, ayant un diplôme d'un haut enseignement etc ?

12- A-t-on plus de chance de réussir son investissement lorsque nous jouissons d'un bon capital social (nos relations) ?

D. Les questions concernant l'aide familial

13- La famille vous a-t-elle aidé dans la création de votre propre entreprise ?

14- L'aide familiale est- elle indispensable dans la création de sa propre entreprise ?

15-De votre famille, quel genre d'aide avez-vous reçu ?